C.R.I.C. N° 161 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission chargée de questions européennes

Jeudi 27 avril 2017

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Auditions..... 1

Le rapport 2017 pour la Belgique dans le cadre du semestre européen - Principales conclusions.....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Gahouchi..... 1

Auditions de M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique et de M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne

Intervenants : M. le Président, M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique, M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne 2

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, Mmes Defrang-Firket, De Bue, MM. Kilic, Antoine, M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique, M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne..... 12

Confiance au président et au rapporteur..... 25

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Defrang-Firket.....25

Liste des intervenants..... 27

Abréviations courantes..... 28

COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidence de M. Antoine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 38 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Nous allons aborder le rapport 2017 pour la Belgique dans le cadre du premier Semestre européen avec M. Berheim, Analyste économiste au sein de la Représentation de la Commission européenne dans le cadre de la Belgique et M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi, unité D4 de la Commission européenne ; puis, nous avons encore un troisième conseiller pour compléter l'équipe.

Les parlementaires wallons issus des quatre groupes, ici, sont représentés le Parti socialiste, le Mouvement réformateur et le cdH – M. Fourny constituant le deuxième du groupe cdH – et peut-être aurons-nous tout à l'heure Ecolo.

Commission devenue célèbre, puisque c'est ici qu'en octobre 2014, nous avons commencé les travaux du CETA et du TTIP.

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

AUDITIONS

LE RAPPORT 2017 POUR LA BELGIQUE DANS LE CADRE DU SEMESTRE EUROPÉEN - PRINCIPALES CONCLUSIONS

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur le rapport 2017 pour la Belgique dans le cadre du semestre européen.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Gahouchi.

Mme Gahouchi (PS). - Je propose Mme Trotta comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Trotta est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Mme Gahouchi (PS). - Il peut y avoir des corapporteurs aussi

M. le Président. - Ici, nous n'aurons qu'un seul sujet. Mme Trotta sera, bel et bien, rapporteuse pour la séance plénière.

Après l'audition, présentation, questions et réponses de nos experts, je vous demanderai qu'un par groupe reste parmi nous, parce que nous avons un calendrier jusque juin extraordinairement chargé, du fait des nombreuses auditions sollicitées par les différents groupes, d'une part, et d'autre part, des différents sujets. Cela me permet de les présenter ainsi à nos experts, puisque nous traitons pour le moment du traité Colombie-Pérou, du traité Vietnam, du traité sur la libéralisation des services. Nous aurons encore à placer également le Brexit et l'avenir de l'Union européenne.

Avouez que le menu est très copieux et chargé, avec des personnes de très grande qualité, y compris de l'étranger, mais pour lesquelles nous devons nous discipliner afin de leur offrir des dates qui soient certaines à leur niveau.

Sans plus tarder, Monsieur Berheim, je vous donne la parole, comme les années précédentes. Je crois que ce n'est pas la première fois que vous venez. Nous sommes très impatients de découvrir vos chiffres ; puis, nous trouverons les bons ou les moins bons mots pour vous questionner.

Auditions de M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique et de M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne

M. le Président. - La parole est à M. Berheim.

M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, nous serons deux aujourd'hui, moi-même, M. Berheim et M. Reyntjes de la DG Emploi. Nous allons vous présenter nos travaux sur l'état de l'économie, mais aussi des aspects sociaux de la Belgique dans notre rapport 2017, qui se cadre dans ce Semestre européen, qui se répète chaque année et qui est un exercice de coordination entre différents États membres, dans le cadre de cette politique économique.

Au nom de la Représentation de la Commission européenne pour laquelle je travaille, mais aussi au nom de tous les services de la Commission qui ont contribué à ce rapport, je voudrais d'abord vous remercier pour cette invitation d'être en dialogue avec vous.

À la Commission européenne, nous sommes convaincus que le Semestre européen ne peut qu'avoir une réussite, si dans son objectif de coordonner les politiques économiques et sociales, les États membres, que si cet exercice est porté par un bon nombre d'acteurs pertinents. C'est pour cela que nous nous sommes beaucoup investis dans des dialogues directs avec les décideurs politiques. Nous avons eu la visite de Mme la Commissaire Thyssen, la semaine passée, aussi en Belgique. Elle a notamment rendu visite au Parlement fédéral, mais aussi aux différents ministres de l'Emploi, au Premier ministre ainsi qu'aux partenaires sociaux. Le Parlement de Wallonie ne peut pas manquer sur cette liste.

Un dialogue ne peut se faire que lorsqu'il existe une volonté de l'autre côté de la table et nous vous en sommes très reconnaissants d'engager une seconde fois – on a eu la première l'année passée, cela nous a été très utile pour finaliser nos recommandations qui seront la suite que la Commission donnera à ce rapport. J'ai eu l'occasion, l'année passée aussi, avec mon collègue, de vous expliquer la philosophie de base du Semestre européen. L'article 121 du traité, une des bases juridiques – il y en a plusieurs – le résume assez bien. Il dit que : « Les politiques économiques doivent se considérer comme une question d'intérêt commun et doivent dès lors être coordonnées ».

En effet, une coordination des politiques économiques est nécessaire, car des politiques mises en œuvre dans un pays peuvent avoir des retombées positives ou négatives sur d'autres pays et aussi sur l'ensemble de l'Union économique et monétaire. Cela vaut à la fois pour les politiques budgétaires qui, elles, sont traitées dans l'article 136 du traité, que pour les politiques macroéconomiques.

Il existe aussi une base juridique pour la coordination, la surveillance et les recommandations en matière de politique de l'emploi. C'est l'article 148 qui se base sur l'article 145 qui dit que : « Les États membres et l'Union européenne doivent développer une stratégie coordonnée pour l'emploi et, en particulier, pour la promotion de la main-d'œuvre et du travail qualifié, formés et aptes à réagir rapidement aux changements climatiques ».

C'est évident que le marché de l'emploi est très important dans une Union économique et monétaire, sachant bien que l'instrument monétaire a été fédéralisé et donc, que toute sorte de chocs asymétriques doivent passer davantage par d'autres instruments, y compris le marché de l'emploi. Bref, vous l'aurez compris, cette coordination au sein du Semestre européen se réfère tant à la politique économique qu'à la politique budgétaire et sociale.

Pour simplifier, nous avons l'année passée expliqué, dans la pratique, en quoi consiste cette coordination. En fait, il existe trois procédures intimement liées. Il s'agit d'abord de cette stratégie de l'Europe 2020. Ce que nous faisons dans le semestre, c'est d'évaluer le progrès dans la mise en œuvre de cette stratégie, pour une croissance intelligente, durable et inclusive. On retrouve, à nouveau, trois piliers de ce développement, non seulement économique, social, mais aussi environnemental, qui prévoient plusieurs objectifs : dans le domaine de l'emploi, de la recherche et du développement, de l'éducation, de l'énergie, du changement climatique et également de pauvreté et d'exclusion sociale.

On peut dire que ces objectifs doivent être atteints. Deux conditions doivent être respectées. Tout d'abord, il faut respecter les contraintes budgétaires et de dettes, telles qu'elles sont stipulées dans le Pacte de stabilité et de croissance. On ne peut pas dépenser de l'argent public à perpétuité pour atteindre ces objectifs d'emploi ou autres ; il y a toujours des limites et les limites de cette politique sont bien cadrées dans ce Pacte de stabilité et de croissance. Je suis sûr que l'on pourra discuter davantage de ces règles par la suite.

Deuxièmement, il y a le respect des équilibres macroéconomiques prescrits par la procédure de déséquilibres macroéconomiques qui, eux, sont prescrits par la procédure de déséquilibre macroéconomique qui est venu renforcer l'évaluation de politique économique des États membres.

On vient au cycle annuel, je vous ai présenté ce document l'année passée. Il représente le cycle et les trois procédures que je vous ai évoquées : en bleu, la stratégie 2020, en rouge, la surveillance macroéconomique et, en vert, la surveillance budgétaire.

La seule chose qui a changé par rapport à l'année passée, c'est que les États membres ont maintenant eu accès à la partie analytique de notre rapport que l'on vous présentera tout à l'heure, avant sa publication. Ils ont eu exactement quatre ou cinq jours ouvrables pour commenter sur les faits spécifiques, pas à choisir les sujets, mais plutôt veiller à ce que notre analyse ne soit pas incorrecte au niveau des données que l'on a utilisées.

Comme vous vous rappelez sans doute, le semestre connaît aussi une phase européenne et une phase nationale. En haut de cette ellipse, vous verrez d'abord cette phase européenne qui commence au mois de novembre. Là, la Commission donne un diagnostic sur la situation économique et sociale dans l'ensemble de l'Union européenne. Sur base de ce diagnostic, nous essayons ensuite d'identifier les priorités de réforme socioéconomique les plus importantes. Cela se fait dans le cadre de l'examen annuel de croissance. Ce document apparaît chaque année et donne les orientations économiques pour les 12 à 18 mois à venir. Il s'agit notamment du Triangle d'or. C'est le renforcement mutuel des investissements des réformes structurelles et de la conciliation fiscale, afin de renforcer ce potentiel de croissance qui est assez bas pour l'instant dans l'Union européenne, mais qui, cette année-ci, tout comme l'année passée, a aussi mis beaucoup l'accent sur les aspects sociaux, en termes de redistribution des recettes et des bénéfices de cette croissance. Ce point est aussi revenu hier, lors de la publication par la Commission européenne d'une proposition de socle de droit européen, socle social de droit social et aussi une vision ou un papier de réflexion sur l'avenir de l'Europe sociale.

Depuis l'année dernière, nous avons aussi proposé des recommandations pour la politique économique dans la zone euro dans son ensemble. C'est assez nouveau. L'idée est que ces orientations pour la zone européenne doivent ensemble orienter les États membres dans la préparation de leur programme national de réformes et leur programme de stabilité.

Quelques exemples de ce type de recommandations.

Nous avons recommandé une politique budgétaire légèrement expansionniste pour renforcer la politique monétaire de la Banque centrale européenne. Ce qui n'est pas le cas pour chaque État membre, parce qu'il y a les contraintes du pacte de stabilité croissante, mais dans son ensemble, c'est surtout plaidoyer avec des excès, comme l'Irlande, les Pays-Bas et l'Estonie, et surtout l'Allemagne. Il faut faire davantage d'investissements auxquels tout le monde pourra participer et augmenter la demande au sein de l'Union européenne, mais il faut également mettre en avant l'accent sur les investissements dans la composition des dépenses publiques. C'est important au niveau belge. Quand on voit que ces investissements publics sont assez bas par rapport aux dépenses publiques qui sont elles, en pourcentage du PIB, assez importantes.

Il faut privatiser les réformes qui augmentent cette productivité et qui éliminent les obstacles à l'investissement et encouragent aussi l'emploi et l'inclusion sociale.

Pour finir, le paquet de novembre a aussi un aspect plutôt national, c'est-à-dire l'avis sur les projets de budget des États membres. Là, on a conclu en novembre que, pour la Belgique, il y a un risque de déviation significative, un risque d'un rapport qui sortira au mois de mai avec une évaluation finale sur la situation budgétaire : si, oui ou non, la Belgique respecte les règles de pacte de stabilité et de croissance ? Hier, il y a eu aussi pas mal de débats sur ce point au sein du Comité de concertation, en préparation du programme de stabilité belge.

Au mois de novembre, il y a eu le début sur cette procédure de déséquilibre macroéconomique qui, pour la Belgique, s'est terminé à ce moment-là. Il y a eu une publication du rapport du mécanisme qui stipule si, oui ou non, il existe des équilibres macroéconomiques. Pour la Belgique, on a conclu qu'il y avait quelques déséquilibres, mais ils ne sont pas excessifs. Il n'y a pas eu de suite à ce rapport du mois de novembre que je vous présenterai dans notre rapport.

Après un débat sur toutes ces priorités de réforme au sein du Conseil et du Parlement, nous passons ensuite à cette phase nationale. Là, il y a, plus ou moins deux mois, c'était le 2 mars, ou fin février, nous avons conclu une étape importante avec la publication de notre rapport analytique pour chaque État membre. Je voudrais préciser qu'il s'agit d'un document des services de la Commission européenne, le Collège prend acte de ce rapport, mais ce n'est pas un document de la Commission.

Ce rapport a deux fonctions :

- d'une part, il alimente la réflexion au sein du Collège sur la situation économique et sociale dans chacun des États membres. Le Collège se base sur ce rapport, pour sortir, cette année-ci, ce sera le 16 mai, les propositions de recommandations spécifiques par pays. Tout comme il s'inspirera des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité et aussi des différents contacts politique et technique que l'on aura eus d'ici là ;
- d'autre part, le rapport a aussi comme objectif de bien structurer et d'approfondir le dialogue avec les États membres. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. C'est pour cela aussi que la Commission 1 a décidé de publier ce rapport beaucoup plus tôt dans le processus, afin de permettre ce dialogue. Nous avons, en effet, plus ou moins deux mois pour approfondir toutes ces discussions.

Les rapports analytiques par pays nous permettent, pour ainsi dire, de jouer cartes sur table. En fait, ce

rapport dit : « Voici comment nous évaluons la situation socioéconomique dans votre pays. Qu'en pensez-vous ? » Nous sommes là pour écouter vos remarques et vos commentaires là-dessus.

Entrons maintenant dans la matière.

C'est sur base du rapport analytique belge de 2017 que nous souhaitons entrer en dialogue avec vous aujourd'hui.

C'est un document des services de la Commission. Nous souhaitons aujourd'hui suivre la table des matières telle qu'elle existe dans le rapport, tout en mettant l'accent sur certaines choses qui sont les éléments essentiels et aussi qui se réfèrent aux compétences régionales également.

Vu que la Commission n'avait pas trouvé de déséquilibres macroéconomiques, je vous avais déjà dit que cette analyse ne figure pas. Il existe des thématiques macroéconomiques présentées dans le rapport ; je commencerai ma description du rapport avec ce point.

Voici les différents éléments marqués en gras que l'on va vous présenter.

D'abord, la situation et les perspectives économiques, ensuite, quelques priorités en matière de réforme. On va d'abord toucher au financement public et à la fiscalité. On va laisser de côté le secteur financier. Après, mon collègue, M. Reyntjes, s'attaquera à la question des politiques des marchés de travail, la politique de travail et la politique sociale. On va parler juste de la politique d'éducation, sachant qu'il s'agit d'une compétence communautaire. On terminera avec la question de compétitivité et d'investissement.

Pour commencer, un mot sur la situation économique et les perspectives de croissance. Le rapport, puisqu'il a été publié fin février, reprend les chiffres publiés dans nos prévisions d'hiver, le 13 février. J'ajoute qu'ils seront bientôt mis à jour, le 11 mai, il y aura les perspectives de printemps.

(Réaction d'un intervenant)

Ils seront bientôt mis à jour. C'est sur base de cette mise à jour que la Commission prendra sa décision en termes budgétaires.

(Réaction d'un intervenant)

Automatique, on va y revenir.

Si l'on enlève cela ?

(Réaction d'un intervenant)

Quand on n'y touche pas, cela marche.

Vous avez ici deux graphiques. D'abord, celui de gauche qui donne la situation économique et les perspectives en matière de croissance. Nous notons tout d'abord que, en 2016, ce sont des estimations encore en février, une décélération de cette croissance nominale pour atteindre 1,2 %. Cela coïncide avec les attaques terroristes à Paris et à Bruxelles, mais aussi des événements qui s'en sont suivi. On sait très bien que cela a touché quelques secteurs clés, notamment l'HORECA, mais bien d'autres également.

Cette baisse s'explique aussi par d'autres barres que vous voyez en bas, les barres négatives. C'est notamment le déstockage qui a été assez important cette année-là et également par une hausse des épargnes des ménages.

Par contre, nous ne pensons pas que ces tendances auront un effet durable. Nous concluons à ce moment-là qu'en 2017, cette croissance devrait s'accentuer davantage avec une croissance qui tablerait à 1,4 % en 2017 et 1,6 % en 2018.

Quant aux composantes de cette croissance, vous voyez que c'est surtout la demande domestique qui a été et restera aussi le moteur principal de cette croissance, en particulier les investissements. C'est la petite barre en bleu que vous voyez. Cela peut notamment s'expliquer par une hausse des profits des entreprises grâce, notamment, à la modération des salaires et les baisses des contributions sociales. C'est un des facteurs, mais les perspectives économiques mondiales ont également progressé.

Dans les années à venir, la consommation des ménages sera également en hausse grâce à une hausse du taux d'emploi et des salaires nets, dès que l'on commence l'indexation, mais aussi la baisse des impôts sur les personnes physiques.

Tout comme pour le reste de la zone euro, les prévisions sont toujours incertaines et les incertitudes sont assez importantes cette année-ci, sachant bien que la situation internationale est assez tendue. De plus, en Belgique, les impacts du Brexit, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et la Russie, les attaques terroristes et la vulnérabilité des secteurs bancaires dans certains pays risquent d'avoir des conséquences assez importantes. C'est moins le cas en Belgique, mais la Belgique n'y échappera pas si des problèmes persistent dans d'autres pays. Éventuellement aussi des risques de hausse de taux d'intérêt qui peuvent avoir des conséquences sur cette croissance.

Un autre constat important – graphique à droite – c'est que depuis l'année 2000, la croissance potentielle a baissé significativement. C'est la ligne bleue. Elle a plusieurs facteurs. Toutes les composantes de cette croissance potentielle ont vu une baisse importante les dernières années. Tout d'abord, l'emploi a diminué à cause d'une décélération de la croissance de la population en âge de travailler, qui n'a pas été

compensée par une croissance du nombre d'heures de travail.

Un deuxième facteur est celui de l'accumulation de capital qui, lui, a aussi été plus faible que par le passé, même s'il reprend depuis quelques années. Vous voyez la barre verte. Finalement et surtout, ce qui est assez impressionnant, c'est cette détérioration de la productivité totale des facteurs. C'est un indicateur composite de toutes sortes de facteurs qui a augmenté l'efficacité par laquelle on utilise ces facteurs de l'emploi et de capital.

En fait, vous pouvez constater que les réformes structurelles que nous proposons dans la suite du rapport touchent à chacun de ces trois composantes de la croissance potentielle. Il y a une analyse que l'on fait au niveau de l'emploi, au niveau des investissements, mais aussi au niveau de tous les facteurs dits « non coûts de compétitivité », donc la recherche et le développement, comment fonctionnent les marchés en Belgique, la concurrence dans les différents marchés de produits et de services. Toutes ces réformes structurelles devraient à terme aider à augmenter ce potentiel de croissance à nouveau.

Toujours au niveau macro-économique, on regarde aussi de plus près la balance courante, le graphique de gauche. On voit là que celle-ci est positive depuis la deuxième année consécutive – le petit point que vous voyez. En 2014, on notait encore un déficit de 0,7 %. En 2015, il y a un surplus de 0,4 % et elle s'est accrue encore en 2016 pour arriver à 0,7 %. C'est surtout dû, notamment l'année passée, à l'exportation de biens, mais cette composante a été assez volatile, comme vous voyez dans le passé – ce sont les barres bleues. On voit qu'en 2015 et 2016, elle a connu un surplus grâce notamment au changement des prix du pétrole, mais également grâce à des facteurs de volumes. On exporte plus qu'on le faisait dans le passé, surtout en matière de produits.

Les exportations de services, quant à elles, ont été très stables courant des dernières années et ont contribué positivement à cette balance courante.

Le graphique de droite indique que nous avons une croissance assez dynamique en termes d'emplois créés, et ceci quasi dans tous les secteurs privés, même dans le secteur de l'industrie manufacturière, où l'on sait qu'il y a eu pas mal de grands chocs, notamment Caterpillar, en Wallonie.

Ceci suggère que la croissance de l'emploi bénéficie aussi d'une amélioration en matière de compétitivité et de coût. En même temps, l'emploi dans le secteur public est resté constant, il sera même en diminution en 2017 et 2018. Cela explique pourquoi cette croissance de l'emploi n'atteint pas les niveaux de reprise économique que l'on a vus dans le passé, mais aussi les croissances que l'on a vues dans le passé étaient souvent aussi plus fortes.

En plus de cela, il faut aussi noter que la croissance en termes d'emplois privés que l'on a connue dans le passé venait souvent des emplois subventionnés. Une des conclusions que la Banque nationale d'abord nous soutient aussi, c'est qu'il y a eu davantage de créations d'emplois dans le secteur privé et plus que l'on a connu dans le passé.

La distribution de cette création d'emplois reste problématique et c'est sur ce point-là que mon collègue Dirk va vous en dire davantage.

J'en viens maintenant, si vous suivez encore, au point des priorités en matière de réformes. Là, je toucherai d'abord les finances publiques et la fiscalité. En matière de finances publiques, commençons par dire que l'évaluation du budget en respect du pacte de stabilité croissance suit toujours son cours au sein de la Commission européenne. Comme je vous l'ai déjà dit, il y a un risque de non-respect des règles à cause, surtout, d'une déviation significative de la trajectoire budgétaire en termes structurels vers l'objectif à moyen terme. C'est assez technique, mais en termes structurels, quand on enlève toutes les fluctuations cycliques, les dépenses et les recettes occasionnelles, la Belgique ne fait pas suffisamment de progrès en matière de réformes structurelles de son budget.

La Belgique pourra s'attendre à un rapport conforme à l'article 126,3 du traité. C'est un rapport dans lequel on juge si, oui ou non, la Belgique peut rester dans la branche préventive ou devrait être dégradée pour se retrouver dans la branche corrective du pacte de stabilité croissance.

Quels sont les éléments budgétaires ? D'abord, pour 2016, nous avons estimé dans le rapport – vous allez voir des chiffres dans le rapport qui seront mise à jour bientôt – que le déficit nominal s'élevait à 2,9 % du PIB et qu'il était en hausse par rapport à 2005, où l'on notait un déficit de 2,5 %. Il y a toutes sortes de raisons pour cela : des revenus décevants, mais aussi des dépenses qui ont diminué moins vite.

Le chiffre de 2,9 % était plus pessimiste que la Belgique, elle tablait sur 2,7 %. En fait, depuis le 25 avril, les chiffres définitifs pour 2006 ont été validés par Eurostat. On a là, une légère amélioration du déficit nominal qui tablerait à 2,6 %, contre 2,9 % dans le rapport. Si vous lisez le rapport, vous pouvez peut-être changer ce chiffre et dire que l'on a peut-être été trop pessimiste.

En 2017, on tablait aussi sur une baisse de ce déficit nominal pour un taux de 2,2 % en 2017. Vous voyez que le pointillé vert montre ce déficit nominal.

En termes structurels, ce sont les autres barres, la consolidation budgétaire a avancé, comme je disais, très

lentement et selon nos estimations de février – j'insiste – une amélioration de seulement 0,1 % en 2016 et 0,6 % en 2017.

Cela reste en dessous des améliorations minimales nécessaires selon le pacte de stabilité croissance et l'amélioration minimale en termes structurels devrait être 0,6 % en 2016 et en 2017.

La Belgique reste surtout aussi bien éloignée de son objectif à moyen terme qui lui, était jusqu'à il y a peu, un équilibre budgétaire en termes structurels en 2018. Cela a été reporté jusqu'en 2019. C'était aussi un débat chaud, hier, dans le Comité de concertation entre Régions et entités fédérées.

En vue des données finales que l'on a reçues maintenant d'Eurostat, la Commission va réévaluer son estimation d'amélioration structurelle et ce sera au Collège, sur base de ces chiffres, de décider si oui ou non il faudra entamer une procédure pour déficit excessif en raison du faible progrès réalisé en termes structurels.

En théorie, et cela devient technique, on peut entamer cette procédure d'infraction dans le cadre du volet préventif, mais aussi on peut le faire dans le cadre du volet correctif sur base du non-respect du critère de la dette. La Belgique, dans le cadre du pacte de stabilité, est censée réduire la différence entre sa dette et les 60 %, la norme, d'un vingtième par an. Cela impliquerait que la Belgique devrait faire des progrès de 2,6 % par an, plus ou moins, de réduction des dettes – ce qui est presque inconcevable.

D'office, la Belgique a toujours eu droit à ce rapport, article 126.3 dans lequel la Commission a toujours évalué et a délibéré la Belgique sur base du fait que la Belgique a toujours respecté l'amélioration des déficits structurels. Sur cette base, elle n'a pas été condamnée par l'Europe.

Si cette année, cette amélioration au niveau structurel ne s'avère pas suffisante, elle ne pourra plus être délibérée sur ce point. C'est à voir ce qui va se passer dès que l'on aura fait nos calculs et dès que la Commission aura pris ses décisions. Ces décisions devraient aussi sortir le 16 mai prochain.

En termes de risques de soutenabilité des finances publiques, le rapport voit aussi qu'à court terme, ces risques sont mitigés, d'abord par le fait qu'une bonne partie de ces dettes a été refinancée à des conditions favorables, notamment à des taux plus bas et aussi des échéances plus longues.

Par contre, à moyen terme et à plus long terme, les risques sont bel et bien réels à cause notamment du niveau élevé de la dette, mais aussi à cause des coûts de vieillissement. Afin de réduire ces risques, il est primordial d'augmenter les taux d'emploi et les taux d'activités en Belgique, qui restent bas par rapport à la moyenne européenne.

Dans le graphique, vous voyez plusieurs scénarios. D'abord l'évolution projetée à politique inchangée. C'est la ligne bleue. Là, on voit qu'à politique inchangée, la dette publique ne diminuerait pas en dessous de 100 % d'ici 2027 et l'on voit aussi – on a fait plusieurs analyses de sensibilité – que cette évolution est très sensible à l'évolution des taux de croissance et aussi des taux d'intérêt. Avec quelques chocs que l'on a analysés, une augmentation des taux d'intérêt d'un point de pour cent et un choc négatif de croissance de 0,5 %. Là, on voit que la dette augmente à nouveau.

En plus de cela, à long terme, un ajustement budgétaire additionnel de 3,1 % serait nécessaire, afin de compenser les coûts supplémentaires liés au vieillissement de la population. C'est un des taux encore les plus élevés en Europe.

En revanche, une convergence de déficits structurels vers l'objectif à moyen terme réduirait la dette à 80 %, c'est le pointillé, en 2027. C'est d'autant plus difficile face au coût du vieillissement qui arrive.

D'où à nouveau l'importance, selon la Commission, de réformes additionnelles tout en évitant aussi qu'avec les réformes en matière de pension, par exemple, il y ait un décalage des dépenses de pensions vers les régimes de maladie et d'invalidité.

On a remarqué aussi que depuis 10 ans, ces frais ont été multipliés par trois, si j'ai bien compris, les chiffres que j'ai lus ce matin.

Il faut remarquer que l'accord de coopération – cela a été aussi un sujet de débat hier – de 2013 sur la coordination des budgets n'a toujours pas été appliqué convenablement et cela porte atteinte à la crédibilité de cette trajectoire vers l'objectif de la Belgique à moyen terme.

Venons-en au système fiscal. Vous voyez qu'il y a eu pas mal de progrès qui ont été réalisés, mais qu'il y a encore pas mal de place à l'amélioration sur plusieurs points.

Je voudrais insister sur le fait que dans le rapport, notre évaluation du système fiscal ne concerne pas du tout le niveau des impôts, mais leur impact sur la croissance, l'équité, l'efficacité et les effets distributifs du système. Ce sont ces facteurs que nous tenons à évaluer.

À la lumière de cela, on a conclu dans le rapport que les réformes fiscales en cours vont dans le bon sens. Par exemple la réduction graduelle des cotisations de sécurité sociale et d'impôts sur les revenus des particuliers parce que l'on sait très bien que les impôts sur l'emploi sont très distortifs en matière de croissance économique.

Par contre, pas mal de préoccupations subsistent encore. Ainsi, avec les taux nominaux très élevés, et une multitude d'exceptions, donc une base assez restreinte et des taux nominaux assez élevés, avec pas mal de déductions et des taux réduits, des systèmes fiscaux restent très complexes et c'est aussi un aspect qui peut influencer l'activité économique pour investir en Belgique.

Cela génère aussi des pertes de revenus, les distorsions économiques, et des coûts d'administration très élevés et il rend un système aussi plus vulnérable à la planification fiscale agressive.

Je pense que ce sont tous des soucis que vous partagerez avec nous.

Deuxièmement, même si nous attendons des retours positifs du *tax shift* sur la compétitivité, sur l'emploi et sur la croissance, nous craignons que la neutralité budgétaire de ce *tax shift* ne soit pas garantie.

Troisièmement, ce *tax shift* saisit aussi seulement partiellement les possibilités de « verdissement » du système fiscal. On a vu des améliorations, notamment en termes de régime fiscal des voitures de société où il y a eu introduction d'un budget de la mobilité. Les modalités doivent encore être précisées. Et où une taxe sur les cartes et les carburants – une matière fédérale –, mais le niveau des subventions reste plus ou moins le même et l'on parle de 4 milliards d'euros, c'est presque 1 % du PIB. C'est considérable.

Les accises sur l'énergie restent aussi faibles par rapport à la moyenne européenne et il n'y a pas non plus de redevance kilométrique pour les voitures particulières. Cette compétence touche aux Régions.

Cependant, et je note là aussi que le Bureau du Plan a sorti l'année passée déjà, un rapport disant que les effets sur la congestion seraient presque nuls si cette taxation qui existe pour les camions n'était pas étendue à d'autres moyens de transport.

Par contre, on note un débat intéressant sur la taxation des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur non ETS. La ministre Marghem, au niveau fédéral, mène cela avec tous les partenaires sociaux et les Régions impliquées.

Il y aura un colloque à ce sujet la semaine prochaine, pour parler de ces possibilités.

On note aussi des pièges au chômage et aux bas salaires qui existent encore, notamment pour les familles uniparentales et pour les partenariats, le revenu du partenariat secondaire qui évite de profiter du quotient conjugal lorsqu'il dépasse cette limite.

Les investissements dans les produits sans risque, les produits financiers sans risque, sont souvent moins taxés en Belgique que les produits à risques. Ce qui n'incite pas à prendre ces risques.

Je pense que j'ai bouclé cette partie ; pour le prochain point, je cède la parole à mon collègue.

Ensuite, je reprendrai les derniers points à l'agenda.

J'espère que nous restons encore plus ou moins dans les délais.

M. le Président. - La parole est à M. Reyntjes.

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - Merci pour la seconde fois que je suis ici et c'est un plaisir.

La dernière fois, j'avais dit qu'il n'y aurait pas de Brexit puisque c'était notre position ; entre-temps, les choses ont changé.

(Rires)

En ce qui concerne l'analyse du marché du travail, nous partons de trois constats essentiels principaux.

Premièrement, le taux d'emploi en Belgique est bas comparé à des pays similaires en Europe et il est bas par rapport aux pays limitrophes avec lesquels on se compare souvent, c'est-à-dire la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Cette moyenne est tirée vers le bas par de faibles participations, par une performance réduite de certaines zones géographiques en Belgique et de certains groupes de la population. On assiste à une polarisation à plusieurs niveaux.

Nous avons toujours un problème en Belgique entre l'adéquation de l'offre du travail et la demande du travail. Les facteurs explicatifs sont le déclin de l'industrie manufacturière, un haut niveau de décrochage scolaire et un faible niveau de formation tout au long de la vie.

Les diapositives suivantes sont une illustration de ces différents problèmes. À gauche, vous voyez la comparaison des taux d'emploi en Belgique et avec l'Union européenne ou la zone euro. Nous avons des différences importantes entre les Régions. J'ai parlé de zones parce qu'il n'y a pas seulement de différences entre Régions en Belgique, il y a aussi de très grandes différences à l'intérieur des Régions aussi en Belgique.

Nous avons des différences importantes pour certains groupes de population, notamment entre groupes d'âge et niveau de qualification. Si l'on regarde à gauche, par exemple, ce sont les taux d'emploi en fonction de l'âge. En Belgique, lorsque l'on parle de travailleurs de 35-54 ans, on se trouve dans les moyennes européennes, ce que l'on fait très bien. Le problème chez nous se passe chez les jeunes et les travailleurs plus âgés.

Nous avons également de grandes différences en taux d'emploi en fonction du niveau de qualification. Particulièrement en Belgique, le taux d'emploi des personnes faiblement qualifiées est très bas.

Il y a aussi une polarisation au niveau des ménages. C'est ainsi que la Belgique est un des pays qui a le plus haut taux de ménages à faible taux de travail. Nous sommes le troisième moins performant en Europe. Par contre, il faut mettre en exergue que nous sommes un des pays qui a un haut taux de ménages avec un très fort taux de participation au travail, bien au-dessus de la moyenne européenne. Nous avons cette dualité entre des ménages qui participent peu au marché du travail et des ménages qui y participent plus que la moyenne.

On a regardé aussi sur la segmentation du marché du travail par type de contrat. On parle de segmentation en fonction de deux dimensions : entre le travail à temps partiel et le travail à temps plein et les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée. La part de la population en âge de travailler – on parle ici de 20 à 64 ans qui correspond à l'indicateur de l'Europe 2020 – qui a un contrat à durée déterminée a légèrement augmenté ces dernières années. Le niveau actuel est de 8,5 % en 2015. J'aurais pu actualiser, je crois que les chiffres 2016 sont devenus disponibles, mais cela ne changera pas grand-chose au discours que nous avons. C'est en dessous de ce que l'on observe dans les pays voisins et pour la moyenne de l'Union européenne. Cette augmentation est assez faible comparée à ce que l'on voit dans les pays voisins, comme vous voyez dans les graphiques.

Par contre, dans la tranche d'âge entre 15 et 24 ans, ces contrats à durée déterminée ne sont plus un phénomène marginal car ils concernent un employé sur trois ; ce qui est nettement plus important que pour la population en âge de travailler, d'une façon générale. Il faut cependant noter que le taux moyen de transition des emplois temporaires vers des emplois permanents est plus élevé que dans les pays voisins. Il y a une exception : les personnes d'origine immigrée où ce phénomène ne se passe pas aussi bien.

Dans l'ensemble, nous pensons que l'abolition de la période d'essai pour les contrats à durée indéterminée a pu contribuer à plus de segmentation dans ces types de contrat, mais que le phénomène, d'une façon générale, est resté limité. Cet aspect du marché du travail, d'analyse que nous avions faite, nous l'avions faite pour avoir une première impression de l'impact de l'équivalence des statuts entre ouvrier et employé. Cela faisait partie du paquet qui avait agréé en 2014.

En ce qui concerne les contrats à temps partiel, la situation est différente. Nous avons un pourcentage de travail à temps partiel par rapport à l'emploi qui est supérieur à la moyenne de l'Union européenne. Nous avons 24,3 % contre 19,6 %. Dans cette catégorie, nous faisons mieux que les voisins : le travail à temps partiel involontaire est assez limité, il n'est que de 10 % alors qu'il est à presque 30 % pour l'Union européenne, d'une façon générale.

Nous assistons, ces dernières années, à une augmentation de la segmentation du marché du travail en Belgique, mais c'est un phénomène relativement limité.

Nous avons parlé de taux d'emploi, nous pouvons aussi parler du taux d'activité. Là aussi, force est de constater que le taux d'activité en Belgique est relativement bas. Vous avez des graphiques vous montrant ces taux d'activité, qui comparent les taux entre la Belgique, les pays voisins que l'on utilise aussi dans le cadre de la loi de la compétitivité et de l'emploi et les moyennes de la zone euro et de l'Union européenne comme un tout.

Où a-t-on le problème ? En Belgique, le problème se trouve essentiellement chez les personnes faiblement qualifiées, les travailleurs âgés et les personnes nées à l'étranger, surtout en dehors de l'Union européenne. Je n'ai pas le graphique, je dirais aussi les personnes qui ont une origine étrangère, souvent de deuxième et troisième générations, nées en Belgique, éduquées en Belgique et qui ont souvent la nationalité belge.

Il conviendrait de discuter des taux de transition vers l'emploi à partir de l'inactivité ou du chômage. Là, force est de constater que la Belgique n'a pas de bonne performance. Nous avons des taux de transition en dessous des moyennes européennes, alors que nous payons plus que la moyenne en termes de politiques d'activation. D'où un constat, on se demande si nos politiques sont efficaces ou si elles sont aussi efficaces qu'elles devraient l'être ou que l'on souhaiterait qu'elles le soient.

J'ai déjà parlé des personnes issues de l'immigration. Il existe d'amples études en Belgique, je pense, par exemple, au monitoring socio-économique du Service public fédéral sur l'emploi et le travail. Force est de constater que les personnes issues de l'immigration s'en sortent très mal sur le marché du travail. Je parle essentiellement des personnes hors UE.

Pour donner un exemple : l'écart entre le taux d'emploi des autochtones et des personnes nées en dehors de l'Union européenne est en Belgique le plus large de toute l'Union européenne. Nous sommes le plus mauvais élève de la classe. Le taux d'activité des femmes nées en dehors de l'Union européenne est aussi le plus bas en Belgique. Sur ce paramètre en particulier, nous sommes le mauvais élève de la classe.

Ceci pour souligner combien nous avons un problème de mettre ces personnes, de les accepter sur le marché du travail, de leur faire trouver ce chemin.

Qu'avons-nous conclu ?

Premièrement, nous pensons qu'il y a eu certains progrès dans la mise en œuvre des recommandations relatives aux politiques du marché du travail, mais il est difficile de parler, vu ce que je viens de dire, de progrès substantiels. Nous pensons qu'il y a eu des progrès, mais limités.

Néanmoins, nous reconnaissons que la réforme de la fiscalité et de la sécurité sociale en cours produit des effets positifs sur le salaire net des personnes à faible et moyen revenus et sur les taux de participation des travailleurs âgés. On voit une augmentation des taux de participation de ces personnes.

Nous pensons que la modération salariale a bénéficié à la création d'emplois. Nous avons vu que nous assistons en ce moment – M. Berheim, vous en parlez déjà – à une augmentation sensible de l'emploi et que c'est un emploi essentiellement privé, ce ne sont plus des emplois subsidiés ou des emplois dans le secteur public.

Par contre, nous sommes plus prudents dans l'évaluation des réformes en cours dans les Régions en matière d'aides à l'emploi. Nous pensons que les simplifications qui ont été décidées ou en cours d'être mises en place sont les bienvenues – la Région bruxelloise doit encore finaliser –, mais il va falloir faire attention. Premièrement, parce que les systèmes décidés dans les différentes Régions sont différents. Il y aura des phénomènes... On devra voir comment cela va se passer, surtout dans les régions entre les régions frontalières, si je peux les appeler de la sorte.

On devra « monitorer », suivre l'impact de ces décisions pour voir s'il y a des effets d'aubaine et des effets de déplacement. C'est parfois difficile à savoir à l'avance, mais nous disons qu'il faudra probablement regarder ceci.

Je vous donne un exemple : pour nous, l'exemple le plus clair, c'était probablement en Flandre. Cela ne vous concerne pas directement – pour expliquer le concept ici : en Flandre, on a élargi le ciblage pour l'emploi des jeunes. On se demande naturellement dans quelle mesure cette politique ne coûtera pas plus cher et que des jeunes auraient été recrutés.

C'est le genre de débat, de discours ou d'examen qu'il faudra conduire dans les prochaines années, lorsque les effets de ces différentes politiques deviendront évidents. Nous en concluons ici, surtout aussi, la difficulté de faire un bilan en ce qui concerne le marché du travail, d'une façon générale pour la Belgique.

J'ajouterai quelques petites choses sur les politiques sociales ou l'exclusion sociale. Si l'on regarde les chiffres, du point de vue du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, la Belgique se porte relativement bien. Nous sommes en dessous des moyennes des taux constatés pour l'Union européenne. Je crois même pour la zone euro et nous sommes stables. D'accord, ce n'est pas l'amélioration que nous avions prévue, mais nous sommes au moins stables.

Par contre – c'est assez intéressant à voir –, cette stabilité cache des changements sous-jacents. Il y a, par exemple, un changement de pauvreté. La pauvreté des personnes anciennes diminue, mais elle est accompagnée, je n'ose pas dire compensée, par une augmentation du taux de risque de pauvreté des personnes plus jeunes. Nous voyons un certain nombre d'autres de ces changements dans le profil de la pauvreté. Par exemple, les problèmes se situent chez les gens peu qualifiés, souvent, et aussi, de nouveau, chez les personnes d'origine migrantes.

J'ajouterai quelques mots sur l'éducation, bien que ce ne soit pas une compétence régionale, mais il y a un certain nombre de points de touche. Le système éducatif belge, d'une façon générale, pour autant qu'il existe en tant que tel, continue de combiner de bonnes performances moyennes par rapport au niveau international et avec des inégalités toujours élevées en matière d'éducation ainsi que des écarts importants de performances entre écoles. Cela, c'est sur les deux grandes communautés.

Les principaux facteurs explicatifs de ces différences de performance sont le statut socioéconomique, les individus et le fait que la langue parlée à la maison ou la langue du pays d'origine soient différentes de la langue d'enseignement. Ces deux facteurs suivants sont plus importants en Flandre que dans la Communauté française. Ces facteurs sont exacerbés par la diversité croissante de langue et de culture et par l'augmentation du taux de pauvreté des enfants. Dus à la pression démographique que nous avons, ces deux grands problèmes émergent : un, c'est le manque d'infrastructure éducative et le manque d'enseignants qualifiés. Nous sommes conscients que de vastes réformes, particulièrement par exemple, ici, en Communauté française, ont été décidées. On devra accompagner et voir quels en sont les effets.

Les initiatives sont aussi prises, pour résorber la faible proportion d'étudiants et de diplômés en science et technologie, qui sont particulièrement importantes pour notre capacité future d'innovation.

La seule chose que je voudrais encore ajouter sur ce chapitre, c'est que naturellement les réponses, là, seront des réponses coordonnées qui devront aller au-delà des réponses de l'éducation, mais cela touche aussi à la politique d'emploi, les politiques sociales, les politiques antidiscriminatoires et les politiques migratoires que nous menons.

Je repasse la parole à M. Berheim.

M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - C'est le dernier point, mais il touche à beaucoup de compétences régionales. Là aussi, c'est un peu élaboré, mais vous me dites si je dois aller plus vite.

M. le Président. - Je pense que si l'on pouvait compléter, terminer dans les 10 minutes maximum pour que l'on ait un temps d'expression pour les parlementaires.

M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - En matière de compétitivité, premier constat, à partir de 2013, l'on voit un renversement de cette tendance de diminution de la différence des coûts unitaires entre la Belgique et les pays voisins. C'est vraiment un rencaissement. Nous pensons aussi, avec la réforme du cadre des négociations salariales, la loi de 1996, que cette tendance se maintiendrait dans les années à venir. Il y a eu un dérapage dans le passé, trop ambitieux dans les pays voisins ou trop d'inflation au niveau de la Belgique. On pense que cette nouvelle loi, qui a beaucoup plus de marges de sécurité pour déterminer la norme salariale, continuera cette tendance à la baisse.

Par contre, cette situation macroéconomique est plutôt positive, elle peut cacher aussi des différences sectorielles assez importantes à noter. Ici, il y a un graphique avec trois grands secteurs que l'on a identifiés : le secteur industriel, le secteur de construction et les services des marchés, que l'on appelle « les services marchands ». Là, on voit une diminution assez forte au niveau des coûts unitaires dans le secteur de l'industrie et aussi dans la construction. Cette tendance à la baisse aussi de la courbe bleue et rouge.

Par contre, une stabilité dans le secteur des services marchands a un niveau historiquement assez élevé. C'est aussi une réflexion du manque d'avancée de productivité. C'est cela qu'identifie aussi ce graphique ; il est difficile à lire comme cela, mais je vais essayer de vous expliquer.

Les groupements que vous voyez sont différents, mais les conclusions restent les mêmes. Je ne vais pas élaborer cela ici. On voit surtout que la productivité de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière a continué à augmenter en Belgique, de façon même plus importante qu'en Allemagne. C'est le point rouge, sur la période 2005-2014, dont je parle ici.

Par contre, dans le secteur des services marchands, cette productivité a à peine évolué tout au long de cette période. Une des explications est qu'il y a des effets de composition dus au succès des titres-services, par exemple, mais c'est un phénomène d'ordre plus général. On voit, par exemple, le secteur ICT, le service d'information et de communication, où l'évolution de productivité est plutôt à la baisse et une des plus basses en Europe.

Une analyse plus fine à l'intérieur de ces différents groupes d'industrie manufacturière montre qu'il y a aussi des divergences. Par exemple, dans le secteur de l'alimentation et de la métallurgie lourde, l'on a constaté une hausse importante de productivité. Par contre, dans le secteur pharmaceutique et chimique, on n'a pas constaté la même progression. Une des raisons qui peut expliquer cela, c'est le niveau déjà élevé de productivité dans ces secteurs et, surtout, le niveau d'automatisation. Cela montre aussi les limites et les risques d'une stratégie principalement fondée sur l'intensification du capital. En effet, on voit que, parfois, il y a des compromis à faire entre la hausse de la compétitivité et le nombre d'emplois que l'on peut créer. On aura plus de productivité, si l'on intensifie le capital ; par contre, le nombre d'emplois qui en ressortent peut être à la baisse. C'est assez important.

En termes d'inflation, c'est aussi un problème que vous connaissez sans doute, la Belgique est mauvaise élève au sein de l'Eurozone et surtout par rapport à nos pays voisins. En Belgique, en 2016, on a connu un taux d'inflation de 1,8 % contre 0,2 % dans la zone euro et les pays voisins. C'est surtout dû, en partie en tout cas, à l'augmentation des impôts indirects, couverts par le *tax shift* et aussi toute sorte de hausses de prix qui font suite aux efforts livrés par les différents gouvernements. On estime que toutes ces mesures ont contribué à 1 % de point d'augmentation de cette indexation.

Si ce sont des mesures qui ne se répètent pas l'année suivante, c'est un phénomène qui disparaîtra. Néanmoins, les mesures continueront de venir, sachant que l'assainissement budgétaire n'est pas prêt d'être terminé non plus.

Un autre aspect très important, ce sont les prix de l'électricité ; on a assisté à une accélération importante, notamment à cause de cette rehausse de la TVA à 21 %, mais les intercommunales aussi ont été soumises à des impôts et elles les ont facturés dans les tarifs de distribution. Il y a aussi la dette historique de subvention donnée aux énergies renouvelables, surtout en Flandre.

Le secteur énergétique est un point important, on sait très bien – j'y reviendrai à la fin – que c'est un secteur qui a pas mal de soucis.

Je ne vais pas aborder davantage l'aspect inflation. Le rapport de l'Observatoire des prix a démontré que c'est surtout au sein des services où il y a le plus grand problème en termes d'inflation. Cela correspond au niveau élevé de salaire nominal dans ce secteur. Il y a toute sorte de raisons que je pourrais élaborer dans les questions-réponses. Pour l'instant, je pense que je vais m'en passer.

L'essentiel est de dire qu'il y a trois facteurs importants : le niveau des services est responsable de presque la moitié de la hausse de l'inflation à travers le temps ; le secteur de produits alimentaires transformés et le prix des services réglementés qui représentent 28 % de l'ensemble des services qui, eux aussi, ont été augmentés considérablement à cause de décisions administratives. J'en ai évoqué quelques-uns préalablement.

La performance économique est importante vu la faible croissance de productivité, la Belgique devrait davantage se focaliser sur l'innovation. C'est une façon de compenser ces hausses de prix. Celui qui a des produits innovants a moins de concurrents sur le marché pour ces produits et pourrait avoir des prix plus avantageux, plus importants et souffrir moins des compétitions de prix dans le marché international. L'innovation est un secteur clé pour la Belgique. Les Régions en sont très conscientes aussi. Par contre, la Belgique est assez mitigée quant au niveau de la performance. En général, le système de recherches est assez bon. On constate qu'il y a une grande base scientifique, il y a beaucoup de chercheurs. Le système de recherches est très important et reconnu internationalement aussi.

Au niveau des liens et entrepreneuriats dans le coin en bas à droite, cela représente les liens et le nombre de copublications privées-publiques, le nombre de collaborations entre PME innovantes. On a aussi un score très important. Par contre, l'effet économique de l'innovation coince. Là, on voit que toutes ces innovations ne résultent pas en une hausse importante de prix à valeur ajoutée importante. Il y a aussi très peu de PME innovantes à croissance élevée, qui elles portent tout le potentiel de croissance. Il y en a moins en Belgique que dans les pays voisins.

Un autre point faible pour la Belgique, il est notamment mitigé, mais c'est important de le mentionner. C'est que le niveau de soutien public pour la recherche et le développement dans le secteur privé est le plus important en Europe. Tandis que le total des dépenses privées en matière de recherche et développement est important également, mais au niveau des leaders européens, c'est-à-dire la Suède, l'Autriche, on voit que l'aide publique est beaucoup plus importante en Belgique que dans ces pays-là. Par conséquent, on peut mettre en question l'efficacité de cette aide publique, sachant qu'une partie de cette aide ne serait peut-être pas nécessaire puisque, si cela ne venait pas de l'État, le secteur privé le ferait.

Deuxièmement, il y a aussi une très forte concentration de cette aide en recherche et développement chez les grandes entreprises. Plus de 90 % du soutien financier s'adressent aux grandes entreprises. On pense qu'une meilleure dispersion à travers les secteurs pourrait aussi être envisageable.

Il y a aussi des risques de chevauchement entre les aides fédérales et régionales, c'est aussi un point où des efficacités pourraient se faire.

Je vais me passer de ce point-ci : l'environnement entrepreneurial. Il faut savoir qu'il y a deux faiblesses essentielles, c'est l'obtention des crédits, et le transfert et l'enregistrement de propriétés. Ce sont deux points où la Belgique a des avancées à faire par rapport à la moyenne européenne et par rapport au meilleur de la classe, le Danemark. Pour améliorer l'environnement entrepreneurial, ce sont deux points clés à résoudre, surtout en termes de prix et de temps, le transfert de propriété est très important en Belgique. C'est une compétence par excellence régionale.

Au niveau des services professionnels, il y a des secteurs où l'on voit aussi peu de compétitivité. Du coup, on pense que, là aussi, en matière de réglementation de ces secteurs, il y a beaucoup d'avancées à faire, notamment en termes comptables, d'architecte et d'agents immobiliers par rapport à l'Union européenne, il y a des choses à améliorer.

Revenons aux investissements et je terminerai par là. Je serai très bref et je ne suivrai plus mes notes, mais juste les transparents. En général les investissements en Belgique sont élevés, plus élevés que la moyenne européenne, plus élevés même que les pays voisins, ces investissements se font surtout dans le secteur privé. On voit une accélération de ces investissements pour les années à venir.

En termes de composition, on voit surtout des investissements dans la construction qui continuent. Par contre, dans les pays voisins, ce n'est pas le cas. Là où il y a le plus de volatilité, ce sont dans les machines et équipements. En termes de produits de propriété intellectuelle, on voit une part très importante en Belgique vu l'importance aussi du secteur des services.

Par contre, les défis importants, c'est d'abord, j'en ai évoqué déjà quelques-uns, la réglementation sectorielle dans certains secteurs qui empêche cette entrée et sortie de gens et aussi des prix élevés. L'investissement public qui reste en dessous de la moyenne de 2,4 % uniquement, je l'ai déjà évoqué au début de mon intervention. Aussi, cette orientation des investissements publics qui n'a pas toujours été la plus propice à la croissance. Par exemple, dans le passé, il y a eu beaucoup d'investissement dans les bâtiments et très peu ou relativement peu dans les secteurs, les industries de réseau. Le manque de coordination budgétaire, je l'ai aussi évoqué.

En ce qui concerne le transport, vous connaissez tous le constat, il y a un grand problème de congestion en Europe, mais surtout en Belgique. Quelques développements positifs en matière de politiques de transport ont été mis en place. J'ai déjà évoqué les redevances kilométriques, les zones à faible émission,

mais par contre, une approche plus globale devrait s'imposer. Le ministre fédéral a pris une initiative là-dessus pour avoir une stratégie sur 30 ans dans le domaine des transports. Nous l'évoquons aussi dans le rapport. Vous devez mettre en place une meilleure utilisation de l'infrastructure existante à travers des systèmes intelligents, par exemple, plutôt qu'augmenter davantage le réseau.

En ce qui concerne les réseaux des voies navigables, la Flandre est le plus touchée, elle a aussi besoin d'un grand investissement pour les réseaux de voies navigables. La Wallonie est en avance par rapport à la Flandre sur ce point.

En matière de climat, d'environnement et d'énergie, vous connaissez aussi les défis. On évalue toujours par rapport aux objectifs 2020 de l'Accord de Paris et des cinq dimensions de la stratégie énergétique européenne de l'Union énergétique. À la lumière de cela, il y a un certain nombre de défis.

Pour l'approvisionnement en énergie à long terme, il y a des investissements très importants à faire dans le secteur énergétique non seulement en matière d'énergie nucléaire, mais aussi en matière d'investissement dans les renouvelables afin d'adapter le réseau pour avoir un système flexible, mais stable en termes de support.

En termes de consommation d'énergies primaire et finale, la Belgique devrait faire davantage pour atteindre ses objectifs et c'est également le cas pour les gaz à effet de serre.

Pour finir, je voudrais montrer le dernier transparent. Quelles ont été les avancées par rapport aux trois groupes de recommandations que l'on a eus l'année passée ? Pour rappel, il y a eu trois grands groupes de recommandations l'année passée, d'abord en matière de politique fiscale et système de taxation. Deuxièmement, en termes de négociations salariales, politiques de l'emploi et éducation et, en termes d'investissements. Je ne vais pas les répéter ici, mais vous aurez les transparents.

En termes d'assainissement budgétaire, le progrès est très lent et très peu de progrès ont été faits. Aussi plus particulièrement vers une répartition exécutoire des objectifs budgétaires entre les différents niveaux d'états. Cela risque de se réaliser davantage encore une fois cette année-ci, vu le contexte politique que l'on a vu hier.

Malgré certains progrès, dans la réduction des impôts sur le travail, le système fiscal reste aussi perfectible. Par contre, où l'on voit le plus d'avancées. C'est la réforme du cadre de fixation des salaires, avec la loi de 1996, pour protéger cette compétitivité de coûts.

On a aussi vu certains progrès dans le fonctionnement du marché du travail, l'éducation et la formation ; certains progrès également dans la lutte contre les déficits d'investissement et peu de progrès dans l'augmentation de la concurrence dans certains secteurs des services et des commerces de détail.

Je suis sûr que vous avez tous des questions ou des commentaires. Nous sommes prêts à en discuter avec vous.

Je vous remercie.

Échange de vues

M. le Président. - *(Absence d'enregistrement)...* en termes de communications.

(Réaction d'un intervenant)

D'accord, je comprends aisément, mais là, nous venons d'avoir presque une heure et demie de communication bien tassée. Vous ne vous en voudrez pas, je crois qu'il faut le temps de digérer.

Il y aura probablement une part de frustration pour nous, car nous aurions aimé disposer de beaucoup plus de temps pour étudier tous les éléments et surtout, pour préparer les nombreuses réactions que nous avons envie de vous opposer ou de vous soumettre.

Qu'à cela n'empêche, nous disposons encore d'une petite heure, si vous l'acceptez, pour qu'il y ait expression d'un côté et réponse de l'autre. Ensuite, nous aviserons, si nécessaire, à nous revoir.

Qui souhaite intervenir ? Mmes Defrang-Firket et De Bue pour le MR. Nous aurons ensuite un représentant du PS, M. Kilic. J'interviendrai par la suite pour le cdH. Vous aurez ainsi déjà, une belle diversité d'opinions.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Ce sont plus des réactions et aussi quelques questions que j'aurai à vous poser, il y en a six au total. Je ne serai pas longue, je vous rassure.

Vous avez dit, au début de votre intervention, que le Semestre européen serait une réussite s'il est porté par les différents acteurs. Vous avez donné l'impression d'insister sur ce point. Vous disiez qu'il fallait de la coopération des personnes assises de l'autre côté de la table. Pourquoi dites-vous cela ? Sentez-vous, dans le chef des États membres, moins d'enthousiasme ou une certaine réaction négative, un changement d'attitude au fil des années dans le chef des États membres par rapport au processus européen ? Pourquoi avez-vous dit cela au début ? Cela traduit-il un sentiment négatif ou constatez-vous que les États participent convenablement à ce travail ?

Deuxièmement, je pense, si je ne me trompe, que vous êtes ici, à l'invitation du Parlement de Wallonie. Si celui-ci ne vous avait pas invité, vous ne seriez pas des nôtres. Les représentants de la Commission européenne ont-ils ce genre de contact dans d'autres parlements ? Quels contacts avez-vous avec les parlements des autres États membres ? Ce contact ici est-il assez inédit ou est-ce assez courant dans les autres pays ?

Vous avez aussi énoncé l'association du Parlement européen dans le Semestre européen, qui est associé. C'est une remarque à l'attention du président, je trouve dommage que nous n'ayons pas plus de contacts avec les députés européens, nous, car sur ce genre de sujet ce serait extrêmement intéressant de les avoir parmi nous.

M. le Président. - Sur ce point, vous savez qu'à chaque fois, ils sont invités.

Mme Defrang-Firket (MR). - Ce n'est pas un reproche, juste un constat.

M. le Président. - Certains d'entre eux nous ont demandé de les excuser, mais pas tous : MM. Tarabella et Rollin. Pour les autres, nous n'avons pas eu de nouvelles, mais je ne voudrais pas me tromper.

Mme Defrang-Firket (MR). - C'est dommage que nous n'ayons pas sur ce genre de sujet, l'association des députés européens. C'était juste un constat, de ne pas profiter de leur expérience sur ce genre de thème.

M. le Président. - La Commission et le Parlement européen organisent, au mois de septembre, le Semestre européen qui réunit Commission, Parlement européen et parlements nationaux, où j'ai déjà eu l'occasion et l'honneur de représenter notre Parlement dans une délégation belge très diversifiée, puisqu'il faut trouver de la place pour la Chambre des représentants, le Sénat, les Parlements flamand, bruxellois, germanophone et wallon, mais nous y arrivons.

Mme Defrang-Firket (MR). - Y allez-vous seul ? Est-ce vous qui représentez toute notre commission ?

M. le Président. - Oui, mais rassurez-vous, Madame Defrang-Firket, car je vous vois venir.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je vous fais confiance, ce n'est pas cela, mais on est frustrés du coup.

M. le Président. - On veille, à neuf, à retrouver un équilibre des partis politiques et un équilibre communautaire. Si l'on en bouge un, tout s'écroule.

J'ajoute qu'il y a un chef de délégation, un responsable politique, qui échoit au bourgmestre de Malines, M. Somers, le meilleur bourgmestre de la ville du monde et un bon chef de délégation. Je ne vais pas dire « le meilleur », parce qu'il peut y avoir d'autres.

Mme Defrang-Firket (MR). - Ne pourrait-on pas, dans notre commission, une fois par an, essayer d'organiser une rencontre avec les députés européens pour avoir un échange sur différents thèmes ?

M. le Président. - Je vous rejoins, car je pensais vous proposer cela dans la suite de nos travaux, dans le cadre de la nécessité de relance de l'Europe, car il y a beaucoup de débats. Vous avez entendu M. Verhofstadt ce matin. Nous devrions trouver là, un moment plus solennel pour débattre de la relance de l'Europe, qui n'est pas simplement la question des parlementaires européens, mais qui est aussi la nôtre. C'est pour cela que j'ai publié un cahier de la présidence sur le thème, parce que je trouve que la construction européenne nous appartient à tous.

On retient l'idée, mais ce sera plutôt pour la rentrée.

Mme Defrang-Firket (MR). - Ce sera plus facile de les avoir parmi nous. Je comprends qu'ils ne savent pas se développer toutes les semaines.

M. le Président. - Après cela, vient qui veut.

Mme Defrang-Firket (MR). - Un gros travail de fond est fait par les services de la Commission pour rédiger les différents rapports à l'attention de chaque pays. Je me demandais s'il y avait aussi un travail d'accompagnement, une fois que les recommandations sont faites. Laisse-t-on les États fonctionner comme ils l'entendent ou y a-t-il aussi, de la part de la Commission, un accompagnement dans la recherche de solutions concrètes ? Quand je lis les recommandations, je trouve qu'elles sont assez vagues et animées de grands principes. Concrètement, quel est l'accompagnement apporté aux États pour atteindre les objectifs fixés dans les recommandations ?

Cinquièmement, pour être efficace et constructif, y a-t-il aussi un système de récolte des pistes qui fonctionne dans certains États et qui pourrait être transposé dans d'autres ? Y a-t-il un système de centralisation pour faire profiter les uns et les autres des solutions qui fonctionnent et pour ainsi tirer tous les États vers le haut ? Même chose avec les mesures inefficaces. Il y a une mesure qui ne fonctionne pas dans un État, peut-on aussi transmettre l'information aux autres en disant : « Dans cet État, cela n'a pas fonctionné, mais peut-être que cela pourrait fonctionner chez vous, mais sachez que dans cet État-là, cela n'a pas fonctionné et cela n'a pas porté ses fruits » ? Y a-t-il un travail de recherche de solutions pour aboutir à des résultats profitables à tous ?

Dernièrement, je me demandais ce qu'il se passait en cas de non-respect des recommandations. Y a-t-il un effet contraignant ou est-ce le fait d'avoir, l'année suivante, un « mauvais bulletin » si les recommandations de l'année précédente n'ont pas été respectées ? Y a-t-il autre chose ? Y a-t-il des sanctions

ou y a-t-il un système contraignant pour pousser les États dans l'application correcte des recommandations faites ?

M. le Président. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je voudrais remercier les deux orateurs pour leur présentation.

Pour ma part, c'est la première fois que j'assiste à la présentation du Semestre européen, puisque j'ai rejoint la commission il y a quelques mois. J'ai trouvé cela très intéressant, très dense, mais qui nécessite aussi du temps pour digérer. Pour bien digérer, il faut déguster lentement.

Monsieur le Président, il serait bien qu'à l'avenir, si c'était possible, l'on puisse avoir les documents. Je sais que le rapport est accessible, mais il est assez technique. En tout cas, peut-être les diapositives pour mieux se préparer, parce qu'ici j'ai des questions « à chaud ». Je ne sais pas si c'est possible.

C'est vrai que vous avez fait beaucoup de constats intéressants, mais souvent, j'aurais aimé avoir une explication de ces constats. Pourquoi de tels constats ?

J'ai relevé quelques points, mais il y en a sûrement beaucoup. Par exemple, vers la fin de votre exposé, quand vous avez parlé de l'innovation, ce qui m'a frappée c'est le décalage entre les résultats mitigés et les moyens que l'État belge, et peut-être aussi ses différentes composantes, met en œuvre pour stimuler l'innovation. C'est le constat. Comment expliquer ? Cela ressort-il de votre compétence ou y a-t-il d'autres instances qui doivent le faire ? J'aurais aimé savoir quel est le lien et ce qui ne fonctionne pas.

Vous avez parlé d'aides qui se chevauchent. Y a-t-il peut-être d'autres raisons ?

Ce qui m'a frappée aussi c'est quand vous dites que pour le taux d'activités on est en deçà des objectifs et particulièrement aussi pour les personnes sur le marché du travail qui sont les plus âgées, les plus de 50 ans. Ce débat n'est pas neuf et c'est aussi les pistes de solutions parce que souvent, quand on rencontre des personnes confrontées à des recherches d'emploi au-delà de 50 ans, elles se plaignent de ne pas trouver parce que les entreprises estiment qu'elles coûtent trop cher. Quelles recommandations pourrait-on mettre en place pour stimuler ce taux d'activités ?

Ce qui m'a aussi frappée, c'est concernant l'activation. Nous avons une politique d'activation en Belgique depuis plusieurs années, vous l'avez dit vous-même, elle est ambitieuse, mais elle est peu efficace parce que l'on est le pays le moins avancé où le fait de passer du chômage au marché de l'emploi est le taux le plus faible. Je pense que c'est cela que vous avez dit. Là-dessus aussi, je m'interroge. Y a-t-il des recommandations en la matière ?

Dans un autre domaine que l'on a peu évoqué car cela ne dépend pas directement du Parlement de Wallonie, c'est tout ce qui concerne l'éducation et l'enseignement. C'est vrai qu'il y a des réformes envisagées, mais pour le moment, dans notre système éducatif, en tout cas pour la partie francophone, il y a des propositions sur la table, il n'y a encore rien de décidé, et il n'y a encore rien d'appliqué.

J'aurais aimé savoir sur quoi vous vous basez pour informer que l'on va dans le bon sens. Est-ce d'après les intentions tout en sachant que c'est un plan envisagé sur un certain nombre d'années, avec un phasage assez important, et dont les premières mesures ne vont commencer que dans trois ou quatre ans ?

Une autre question, là on a le bulletin de la Belgique. Peut-on savoir comment la Belgique se positionne au niveau de l'Europe ? Vous avez beaucoup détaillé certains chiffres en ce qui concerne le marché du travail, où l'on voit comment on se comporte par rapport aux voisins. Une telle analyse est-elle faite au niveau de tous les pays pour voir comment les pays se positionnent les uns par rapport aux autres et comment se positionne la Belgique, en termes de réformes puisque c'est cela qui est important par rapport à l'ensemble des pays européens ?

M. le Président. - La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). - Je voudrais également remercier nos deux orateurs pour leur exposé.

Cette présentation fait suite à celle initiée l'an passé et qui va nous permettre, au fil des années, si cette audition devient une coutume, de suivre de plus près et en détail, l'évolution du Semestre européen avec un angle particulier qui est celui du Parlement de Wallonie.

Je voudrais commencer mon intervention par une citation de Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, qui estime que : « Les Européens ont oublié que la dette est l'assurance de la prospérité future lorsqu'elle finance des investissements-clés ».

Vous aurez compris dès lors que ma courte intervention se concentrera sur les normes SEC 2010 et la relance de l'investissement public qui avait déjà largement dominé les débats quand vous étiez venus nous rendre visite l'an dernier. Je me permets d'insister, car des études récentes de l'IWEPS, du Bureau du Plan, de Belfius précisent à nouveau que l'investissement public représente une priorité absolue en matière de relance économique pour les aides à venir alors que depuis 2009, ils n'ont cessé de baisser, et ce, notamment, en lien avec les normes SEC 2010.

Pour nous, brider ce levier économique est un frein à la création de richesses et aussi et surtout à la création d'emplois.

Nous devons oser mettre un terme à cette austérité budgétaire et aux réglementations financières et budgétaires obsolètes.

Cette Europe qui applique des recettes néolibérales étouffe économiquement et financièrement de nombreux États membres, car si l'Europe, via le Semestre européen, notamment, adresse des recommandations aux États membres, n'oublions pas que l'action de la Commission et du Conseil européen conditionnent fortement notre propre action.

Il est dès lors impératif de soutenir et de favoriser l'investissement public productif ayant une plus-value stratégique et économique comme les logements, les écoles, les infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, la transition énergétique, le financement des universités, la recherche.

Les besoins en investissements sont énormes.

Actuellement, le Conseil est sans appel.

La politique d'austérité de l'Union européenne a notamment créé la contraction des dépenses publiques qui freinent inévitablement la croissance économique.

Notre Parlement a récemment voté une résolution demandant un assouplissement des normes comptables SEC 2010 en sollicitant l'exonération des investissements publics.

En effet, le déficit ne peut pas être impacté par le déficit lui-même, mais par l'amortissement.

Il s'agit d'étaler l'investissement.

Objectivement, pensez-vous qu'un assouplissement des normes SEC 2010 pourrait être une bonne solution pour relancer l'investissement public ?

Avez-vous d'autres pistes pour relancer l'investissement public ?

Enfin, en relisant votre audition de l'an passé, vous indiquez qu'il y avait eu des intentions de revoir les objectifs de la stratégie Europe 2020, que cela faisait partie du programme de travail de la Commission de les revoir.

Je vous pose la question de savoir si cette volonté est toujours présente et si vous en savez plus à ce sujet.

Comme deuxième question, on a parlé également de la mise à l'emploi des allochtones, j'imagine que l'on parle des résidents belges allochtones. Ici, dans les chiffres indiqués, les personnes issues de l'immigration, qui ne sont pas nées en Belgique, j'imagine que nous parlons des personnes résidant sur le territoire belge, avez-vous des explications par rapport à ces chiffres et aussi des recommandations par rapport notamment aux pays et aux régions ayant les mêmes particularités que notre pays et que notre région, mais où la mise à l'emploi serait plus élevée, ou des solutions peut-être pourraient fonctionner, comme le disait Mme Defrang-Firket.

(M. Kilic, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Je vais essayer de me joindre pour assurer la troisième couleur et en vous remerciant, Messieurs, de votre disponibilité, de votre venue ici, même si elle repose malgré tout sur un constat de frustration, et probablement partagé. J'espère que vous ne nous en voudrez pas.

Au préalable, je voudrais entendre que le programme national de réformes n'a pas encore été déposé par la Maison Belgique puisqu'elle repose sur le Fédéral et les fédérés et qu'à ma connaissance, le programme national de stabilité doit aussi faire l'objet encore de concertation en la matière. Même si notre Premier ministre a annoncé sa volonté de reporter l'équilibre budgétaire à 2019, ce qui aura une conséquence par dominos pour toutes les entités de notre pays. J'aurais aimé avoir un premier commentaire sur cette annonce.

Ensuite, j'aurai cinq questions plus précises.

D'abord, vous mettez en exergue dans votre rapport la différence d'inflation. Vous la jugez dangereuse puisque vous dites : « En 2016, vous les Belges, vous étiez à +1,8 là où le restant de l'Europe, la zone euro, était à 0,2 » et vous pointez : « Danger pour la compétitivité ».

Si je vous lis quelques pages plus loin, vous insistez lourdement sur le poids de notre dette. Or, il ne faut pas être très grand devin que pour reconnaître qu'une inflation quelque peu soutenue a pour conséquence heureuse d'alléger la charge de cette dette surtout si nous connaissons – ce qui est le cas – un contexte de taux d'intérêt extrêmement bas.

J'avais le sentiment, mais vous allez peut-être m'expliquer, d'un manque de nuances ou plus exactement d'un a priori qui est d'abord de renforcer la compétitivité, mais aussi la dette, mais alors, par des réductions de dépenses.

J'espère avoir bien compris et je vous interroge sur ce premier élément d'inflation.

Deuxième élément, et il est la conséquence du premier, vous dites : « Attention, au fond, si votre pays va globalement mieux, c'est essentiellement par deux facteurs ». D'une part, un bon taux d'investissement privé et, d'autre part, une demande intérieure des ménages extrêmement soutenue puisque vous évoquez même un doublement entre 2016 et 2017, passant de 0,7

à 1,4. Là aussi, j'essaie de comprendre. S'il n'y a pas d'inflation, s'il n'y en a plus, s'il y a la nécessité de réduire des dépenses, si l'on remet en cause le système de sécurité sociale, certaines prestations sociales liées à l'INAMI dans notre pays, mais la demande des ménages va s'essouffler et risque même de s'écraser. Là aussi, il y a un paradoxe.

J'opère probablement un raccourci peut-être rapide, mais il n'empêche que l'on voit tel le lit que lorsque l'on tire l'édredon sur la gauche, on dénude la droite et que lorsque l'on tire l'édredon à droite, on dénude la gauche. Nous avons dû tous probablement faire cette expérience un jour dans notre vie, mais c'est le cas ici aussi parce qu'à pousser plus loin votre logique, j'y vois non pas quelques contradictions, mais quelques dangers, notamment par rapport à l'assainissement de la dette liée à la demande des ménages.

Troisième élément, vous dites : « Le ratio dette-ménage est très bas et c'est logique puisque nous avons des ménages et un niveau d'épargne en Belgique qui est colossal et qui progresse encore ». Je ne comprends pas, ayant affirmé cela, le danger qui me heurte – là, je vais plus loin dans mon propos ; c'est en plein débat d'actualité, c'est pour cela que je veux l'aborder – sur la vulnérabilité de certains ménages par rapport à leurs biens et à leur capacité de remboursement. Vous dites : « Tout cela va probablement entraîner une perte de valeur pour les banques – qui ne sont pas en trop mauvaise situation pour le moment, après toutes les années qu'elles ont traversées – et surtout, une diminution du prix de l'immobilier ». Vous en arrivez, et là, je suis en désaccord complet avec vous, pardonnez-moi, avec tout le respect que je vous dois : « Il faut maintenir ou en tout cas faire aboutir cette nouvelle règle des 80 % maximums empruntés », ce qui veut dire que tous les jeunes ménages, les familles recomposées, et cetera, trouvez-moi 20 % de capital.

Cela ne va pas être simple. Cela va avoir un choc conjoncturel dans la construction. Je viens de lire ce matin la Confédération nationale de la construction qui tire déjà la sonnette d'alarme rappelant, et à juste titre, que lorsque la brique va, tout va. Vous soutenez une mesure alors que si je prends le dernier rapport de Belfius, qui est un grand prestataire de prêts, 95 % des prêts sont honorés et sur les 5 % restants, ils n'ont une sinistralité que de 10 %. Ne sommes-nous pas en train de remettre encore un sac à dos de difficultés et de poids qui, malheureusement, empêchera un grand nombre d'entre nous, plus jeunes ou recomposés, d'accéder à la propriété et qui ralentira la construction ? Avec un élément supplémentaire, c'est qu'aujourd'hui, achat et construction, pratiquement un tiers ou un quart des aliénations ou des constructions sont réalisées par des personnes de plus de 50 ans et qui prennent cela comme investissement et non pas pour l'habiter.

Je ne comprends pas votre analyse du soutien à une mesure, pour moi, catastrophique et qui, en plus, va totalement à l'encontre de nos prérogatives régionales puisque, pour avoir été ministre du Logement, la Wallonne du crédit social prête à 110 % et avec un taux de sinistralité quasiment nul. Pourquoi sommes-nous en train de nous flageller pour un problème qui est, pour moi, résiduaire et tant pis si les banques ont quelques difficultés ? Autrement dit, si elles réduisent le *scope* de bénéfices qu'elles engrangent pour le moment, s'il y a un réajustement du prix de l'immobilier, cela aura des conséquences pour les propriétaires, mais pas pour les futurs propriétaires en quête de propriété. C'est un troisième point qui est clé dans mon analyse.

Quatrièmement, vous dites : « Le déficit fiscal qui progresse à nouveau », vous pointez une mauvaise perception de l'impôt sur les revenus, vous dites : « Un *tax shift* qui n'est pas compensé », c'est pire. S'il n'était pas compensé, je ne m'en plaindrais pas encore, mais il aura comme conséquence de voir d'autres niveaux de pouvoir, d'autres râteaux fiscaux privés de recettes, faire fonctionner leur propre imposition. Je vous donne déjà rendez-vous en 2019, au lendemain des élections communales, on va faire ceinture jusque-là puis, quand le Fédéral prive les collectivités locales de moyens, elles vont se retourner. C'est la même réaction qui gronde en France où aujourd'hui, un maximum d'économies a été réalisé et va encore se réaliser sur les collectivités locales.

Dans le même temps, et là aussi paradoxe, vous nous envoyez notre bulletin. Vous avez raison. Puis-je vous envoyer le vôtre au niveau européen ? Je ne vois rien en termes de progrès substantiels sur l'ACCIS, cette fameuse assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés, qui si elle était enfermée dans un serpent fiscal harmoniserait la concurrence, éviterait les délocalisations et nous amènerait à une vraie perception.

Là, l'Europe aujourd'hui : abonné absent. Je ne dis pas qu'il n'y a pas quelques tentatives de textes. Je sais que notamment sur les spéculations boursières, il y a une tentative de neuf pays, mais si nous en sortons, on n'obtiendra plus la majorité, le seuil des neuf pour la porter. Je trouve que là l'Europe a raison de nous stigmatiser. Ne devrait-elle aussi se fouetter de ses propres lacunes.

J'ai le ton franc.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai encore deux éléments pour abonder dans le sens de M. Kilic et cela renvoie mon ancienne vie de ministre du Budget, ce sont les investissements publics. Que faudra-t-il faire pour que l'Europe ouvre les yeux et tende l'oreille ? Messieurs, vous qui êtes des experts indiscutables, puis-je vous montrer les tableaux ? Nous sommes en Europe aujourd'hui pratiquement les derniers, on est juste peut-être, l'Allemagne fait encore moins bien que nous, mais nous sommes les derniers. Nous investissons trois fois moins qu'il y a 25 ans.

Nous avons des infrastructures qui laissent à désirer et qui, au nom d'une sacro-sainte dictature d'une orthodoxie comptable – pas budgétaire – nous empêchent d'amortir des biens en termes de constructions ou d'acquisitions sur une période de 10, 15 ou 20 ans, ce que le privé fait, mais que nous ne pouvons pas faire. J'aimerais que nos budgets, on prenne la tranche d'amortissement puisque en plus, c'est matché par un actif et que dans le cadre de ces financements, on a amorti capital et intérêts, ce qui est très différent de la dette perpétuelle de nos différents gouvernements.

Je ne sais pas comment il faut faire. Avec M. De Decker, chaque fois que nous allons à l'Europe, à la CALRE, aux Comités des régions d'Europe ou ailleurs, nous plaidons. À part les Allemands qui y voient encore une forme de légèreté des Belges par rapport à la dette, tous les pays européens aujourd'hui pensent comme nous. Même l'Autriche a évolué et même en Allemagne, sur les 16 Länder, certains Länder aujourd'hui s'estiment étouffés dans leurs capacités. J'aurais voulu vous entendre, vous l'avez compris, et M. Kilic a donné une prescription médicale : « Changez-moi le SEC, sinon ce ne nos investissements qui sont à sec ».

Dernier point, c'est l'emploi, vous dites : « L'emploi, ce n'est pas top en Belgique. Le taux emploi, ce n'est pas terrible et même si le chômage diminue, il faut le reconnaître, le taux d'emploi ne redémarre pas ». À qui la faute ? Le Fédéral ? La Région ? Dans le même temps, l'Europe – je vous donne encore un nouveau balai – permet des situations intenables. En 2007, il y avait 600 000 travailleurs détachés. Il y en a plus de trois fois plus cette année puisque l'on est à plus de 2 millions en 2014. À mon avis, on est même au-delà.

Si je prends notre pays, en 2010, nous avions des « voyageurs travailleurs » au nombre de 106 000. Cinq ans plus tard, ils sont près de 220 000 à arriver en autocar à la gare du Midi, à repartir trois semaines après, à avoir des éléments de sous-traitance, notamment dans la construction. Aujourd'hui, je sais que cela choque parce que d'aucuns ont réfléchi à cela, la nécessité de connaître la langue du chantier, cela a été mal interprété, mais même en termes de sécurité, cela pose des problèmes. Ces personnes ne parlent absolument pas notre langue. Pour coordonner la sécurité d'un chantier... et nous savons ce que c'est, dans les communes, nous avons des conseillers en prévention.

Aujourd'hui, cette directive détachée, le détachement est là. Je n'ai pas de souci, parce que reconnaissons que dans le même temps, nous avons aussi besoin d'une partie de ces travailleurs, mais si nous nous contentons à assimiler le revenu sans la sécurité sociale, nous ne réglons rien. Je dis à tous ces travailleurs, qui sont extrêmement efficaces et compétents qu'ils paient notre sécurité sociale, parce que sans quoi, aujourd'hui, nous allons avoir non seulement un climat insoutenable sur le plan social, détestable dans la relation des peuples européens. C'est le projet européen. On ne peut pas avoir, Monsieur Orban, et je cite M. Verhofstadt, ce matin, qui bénéficie de tous les fonds européens, qui détache des travailleurs, mais qui, dans le même temps, ne partage pas nos valeurs et qui maltraite un certain nombre de réfugiés. C'est la même chose en Tchéquie où on les déshabille pour voir s'ils n'ont pas de ressources, et je ne dirai rien de la Pologne, d'autres l'ont déjà abordé.

Voilà, j'ai le sentiment de tout cela. C'est extrêmement intéressant de dialoguer avec vous, mais j'ai à la fois, à travers l'Europe, affaire à un brillant étudiant universitaire de deuxième cycle et à un cancre sur certaines politiques. C'était juste pour mettre de l'ambiance.

(M. Antoine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Berheim.

M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - On apprécie beaucoup cela, parce que l'on regrette tous notre temps à l'université, c'était tellement plus...

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - À mon avis, pour être là où il est, il était plutôt le brillant.

M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - J'ai eu pas mal de métamorphoses dans ma vie.

Je vais commencer à dire deux ou trois choses et mon collègue complétera. Je vais reprendre les questions dans l'ordre où elles ont été présentées.

La première question de Mme Defrang-Firket : pourquoi insistons-nous tellement sur ce partenariat ? Je pense que les propos de M. Antoine ont été assez révélateurs car la Commission n'est pas l'Europe et parce que la Commission peut bien demander, suggérer, mais elle ne peut pas toujours imposer. Il faut l'accord des États membres pour toutes sortes de réformes, des réformes qui touchent à leur compétence, souvent, donc la Commission ne peut que suggérer.

Là, cela touche à votre autre question, le non-respect de ces recommandations, il y a parfois des leviers contraignants, notamment le Pacte de stabilité et de croissance. On a une panoplie de mesures à prendre jusqu'à des amendes en termes de pourcentage de PIB. Je crois que l'amende que l'on peut imposer c'est 0,2 % du PIB. Pour deux pays, je pense que c'était l'Espagne et le Portugal, on a imposé une amende de 0,0 %. On a toute une panoplie de mesures que l'on peut prendre

dans certains domaines. Dans d'autres domaines, on ne peut pas.

C'est cela la richesse du semestre, c'est que l'on ne touche pas à des sujets individuels, mais on essaye de trouver les liens entre les différents éléments. On n'a peut-être pas tellement de compétences en matière d'innovation, mais tout ce que l'on fait en matière d'innovation touche aussi à la croissance et à la dette publique et au potentiel de croissance. On a beaucoup plus de leviers en main, à travers le Semestre européen qui devrait, a priori, donner un message cohérent vers les États membres sur la situation économique et sur le comment améliorer les choses. Parfois, juste par des soucis sociaux, mais aussi parfois pour faciliter le respect des règles sur lesquelles les États membres se sont mis d'accord.

Une deuxième réponse, c'est qu'en effet, la mise en œuvre a été assez mitigée dans beaucoup de ces mesures. Il y a eu des essais pour quantifier ces choses. C'est pour cela que l'on avait plusieurs catégories : complètement mis en œuvre, partiellement mis en œuvre, et cetera. Pour beaucoup de pays, le résultat était assez pauvre. Je pense que la Belgique est un des bons élèves quand il s'agit de s'investir dans le Semestre européen. On a vu des avancées sur ce point aussi depuis 2011. Une des raisons pour laquelle je suis là, c'est parce que mon poste a été créé afin, parmi la représentation de la Commission en Belgique, de parler avec les interlocuteurs belges et de permettre de s'approprier surtout le Semestre européen.

Vous avez posé une question sur les autres parlements. Au sein de la Belgique, il y a eu plusieurs parlements que l'on a visités, dont le Parlement flamand, en présence du ministre-président, M. Bourgeois, qui lui, à ce moment-là, avait présenté le projet de programme national – c'est peut-être quelque chose à envisager éventuellement dans d'autres parlements en Belgique – avec un débat sur : quelles sont les réponses que la Wallonie veut donner sur cette analyse – il n'y a pas encore les recommandations – des faits ?

Dans d'autres pays, mon titre officiel est : *european semester officer*, et il y en a deux dans chaque pays. Il y en a même trois en Allemagne. Dans chaque État membre, on essaye de faire cet exercice de travailler avec tous les parlements. On met beaucoup l'accent là-dessus.

Au niveau de l'association des parlements européens, vous avez déjà évoqué la chose.

Sur le travail d'accompagnement des recommandations, à part cette ouverture que nous avons tous... et si vous avez des questions détaillées sur n'importe quel sujet qui touche au rapport, nous sommes là pour vous donner davantage d'explications par après. On peut aussi vous référer à nos collègues au sein de la Commission. Il existe, depuis peu, un service spécial au sein de la Commission ; il s'appelle *structural reform support service*, donc un système de support par lequel chaque État membre peut demander de l'aide à la mise en œuvre de réformes structurelles. Ce sont toutes sortes d'aides techniques et analytiques. Là-dedans joue aussi votre autre question en termes de partages de bonnes pratiques. C'est à travers ce mécanisme, mais tout aussi bien dans différents comités où le Semestre européen est aussi débattu ou des échanges se font sur de bonnes pratiques. Au sein des différents rapports nationaux, on a aussi évoqué certaines bonnes pratiques. Pour la Belgique, un des éléments qui a été mis en avant dans le passé, c'est la réforme des pensions.

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - Si je peux intervenir aussi là-dessus : pourquoi le partenariat ? Nous l'avons tout au long du Semestre européen. Pour essayer de vous donner une restitution des conclusions dans lesquelles nous sommes arrivés de façon analytique – que vous pouvez partager ou pas, j'entends que ce n'est pas toujours partagé – ce qu'il y a, c'est que nous noterons aussi un effort de partenariat avant que nous ayons écrit le rapport analytique, même surtout les possibles sujets. Nous sommes ouverts, nous discutons avec vos administrations, avec vos experts, pour prendre des informations. On essaie d'être une éponge pour prendre des informations et ce genre de choses. Cela a influé très fortement le rapport tel que vous le voyez.

Système de récolte de ce qui fonctionne, je voudrais dire – mon collègue a mentionné les comités – que ces comités sont très importants. Vous avez le comité EMCO et le comité SPC où il y a tout un programme de ce que l'on appelle *Mutual learning* où les États membres discutent et échangent les idées sur les sujets que la Commission ou le Conseil avait identifiés comme étant problématiques. Souvent, c'est fait sous la forme suivante : le pays concerné écrit une fiche sur ce qu'il fait et comment il pense prendre en main le problème cité ; un autre État membre fait une discussion de cette fiche, puis c'est discuté en plénière. Il y a beaucoup de contacts qui sont surtout du point de vue technique. Je voulais mentionner ceci. C'était pour compléter cet aspect-là.

M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Je me tourne vers les questions de Mme De Bue.

Au niveau des constats, ils sont là, mais il y a aussi pas mal d'explications dans le rapport. Par manque de temps, je n'ai pas pu élaborer toutes les explications données dans le rapport. Par exemple, en matière d'innovation et surtout de la *marketability*, la mise au marché de ces innovations, l'indicateur que nous donnons est le score global de l'effet économique de l'innovation, le résultat de cinq indicateur. Je vais juste les énumérer :

- l'emploi dans les activités à forte intensité de connaissance, qui n'est pas très grande en Belgique ;
- l'exportation de produits de haute technologie ;
- l'exportation des services à forte intensité de connaissance ;
- la vente de produits et de services innovateurs ;
- le revenu des brevets venant de l'étranger.

Ce serait très difficile pour moi, ici, d'élaborer chacune de ces causes et chaque sous-catégorie, si l'on veut, à d'autres causes. C'est une question très difficile d'élaborer maintenant, mais elle est très pertinente. Pourquoi la Belgique, malgré son niveau assez élevé, n'a-t-elle pas un très bon score ? J'ai donné une des explications : il y a une concentration très importante de cette aide à la recherche et au développement, à l'innovation, parmi quelques grands secteurs et quelques grandes entreprises au sein de ces secteurs. Il n'y a pas beaucoup d'aide disponible pour la grande partie – 99 %, des sociétés, en Wallonie, sont des PME. Il faudrait davantage focaliser cette aide, là où ces PME en ont besoin.

Je sais que la Wallonie a cette ambition. Aussi, je pense que c'était dans le Creative Wallonia – je ne sais plus dans quelle stratégie – la Wallonie avait l'intention d'aider les PME.

(Réaction d'un intervenant)

Je l'ai dans mes notes, mais j'ai oublié le nom exact. Il existe des programmes semblables adressés aux PME pour les facilités dans le financement, pour les facilités dans l'innovation, pour les facilités dans l'accès au marché international. C'est le type de programme que nous...

(Réaction de M. le Président)

Non, c'est Small Business Act, parce que cela s'adressait aux PME, mais il y a aussi Creative Wallonia avec d'autres mesures. C'est le genre d'initiatives très importantes. Il faut voir l'efficacité des moyens. Par exemple, au niveau fédéral, beaucoup de moyens mis dans la réduction de cotisations sociales pour les chercheurs. Ces chercheurs-là travaillent-ils dans les PME ? Les PME en profitent-elles ? Ce n'est peut-être pas nécessairement le cas. C'est là-dessus, par exemple, que le potentiel d'amélioration, d'efficacité, existe.

Je prends pas mal de temps.

Pour les personnes de 50 ans et plus, en effet, la formation est très importante. C'est surtout M. Reyntjes qui pourra vous en dire davantage. Ils sont souvent plus chers, il y a, en effet, une déconnexion entre productivité et salaire pour pas mal d'employés. C'est plus le cas pour les cols blancs que pour les cols bleus, si j'ai bien compris, parce que la progressivité du salaire est plus importante pour les cols blancs. La formation continue et l'adaptabilité du lieu de travail à l'âge sont très importantes. Il est aussi important de prévoir des incitants pour se mettre à disponibilité sur le marché de travail. Là, les réformes de pension et de prépension sont très importantes.

Il y a toutes sortes de mesures, tant au niveau de l'offre qu'au niveau de la demande dans l'emploi, qui sont importantes et nécessaires ; l'un ne va pas sans l'autre.

Au niveau de l'activation, pourquoi est-elle peu efficace ? Celle-là, je vais la laisser à M. Reyntjes. La même chose pour l'éducation-enseignement.

Comment la Belgique se positionne-t-elle par rapport à l'Europe ? Là, je pense que je vais devoir vous référer à l'AGS, l'examen annuel de croissance, document qui paraît au mois de novembre, qui donne le constat pour l'ensemble de l'Union européenne, qui fait surtout le constat sur les défis communs que nous avons entre les différents pays de l'Union européenne. Puis il y a toutes sortes de publications. Par exemple, au niveau des déséquilibres macroéconomiques, il y a des publications dans le cadre de la procédure des déséquilibres macroéconomiques, il y a le mécanisme d'alerte. Là, il y a 14 indicateurs utilisés. Ils existent pour chaque État membre. Des comparaisons peuvent être faites là aussi.

Dans chaque communication chapeau que nous faisons, qui suit toujours nos publications, nous faisons aussi une évaluation d'ensemble. Par exemple, une communication chapeau s'est jointe à la publication des rapports par pays. Il y aura aussi, au mois de mai, quand l'on va fera les propositions en matière des recommandations, une communication chapeau fera également l'état et les recommandations pour l'ensemble de la zone euro, même l'Union européenne dans ce cas-ci.

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - En ce qui concerne le taux d'activité des personnes de plus de 50 ans ou plus de 55 ans – c'est souvent 55 ans le seuil que nous prenons dans nos analyses –, il évolue dans le bon sens, dans le sens où ils restent plus longtemps sur le marché du travail.

Le second constat, dans les pays où le taux d'emploi de ces gens est assez élevé, c'est souvent parce qu'ils restent à l'emploi, c'est-à-dire que ce ne sont pas des réentrées en emploi qui sont souvent très difficiles.

Que faut-il changer ?

Je crois que, pour le moment, il faut continuer avec les réformes telles qu'elles ont été entreprises jusqu'à maintenant. Elles vont le favoriser, mais on devra aussi avoir une espèce de changement de mentalité tant de la part des employeurs que des employés, que rester plus

longtemps actif est un fait de vie et qu'il faudra s'y adapter.

Pour l'instant, par exemple, les travailleurs plus âgés sont plus chers souvent, surtout s'il s'agit d'employés, mais aussi, en contrepartie, ils ont très peu... En Belgique, nous avons un très mauvais score aussi en participation sur la formation tout au long de la vie. Ce sont des gens qui aussi, d'un côté, deviennent plus chers et, de l'autre côté, ils sont peut-être moins flexibles que les plus jeunes. À mon avis, la solution va venir maintenant sur tout un changement d'attitude, de conception : il est normal de rester, je m'investis dans le système. Ce ne sera pas très facile, mais je crains que l'on doive bien y venir.

En ce qui concerne la comparaison de la Belgique avec d'autres pays, je voudrais signaler que, hier, la Commission a publié, a adopté sa communication sur le socle européen social. Ce sont des statistiques ; il y a un certain nombre d'indicateurs sur les domaines sociaux où l'on peut aller sur le site directement de la Commission et comparer immédiatement la Belgique vis-à-vis d'autres pays. Le système est assez interactif et permet à quiconque de voir où la Belgique se situe sur un certain nombre de domaines sociaux, économiques, de l'éducation et de l'inclusion sociale.

Je n'ai moi-même pas eu le temps d'explorer à fond ce système, mais j'avais l'impression que c'était assez intéressant.

L'autre côté de cette comparaison, c'est que dans tous ces rapports, nous comparons toujours l'État membre avec l'Union européenne d'une façon générale. On n'essaie pas nécessairement de faire des classements, sauf s'ils deviennent particulièrement évidents. Ce qui est clair, c'est que nous allons traiter quelque chose dans nos rapports analytiques, seulement dans la mesure où l'État membre concerné se distingue des autres par ce facteur ou ce paramètre.

En ce qui concerne l'éducation, je ne suis pas le spécialiste de l'éducation – j'aurais dû amener une autre collègue. Ce que nous constatons cependant, c'est que les décisions qui ont été prises ou annoncées vont dans le sens des constats que les services de la Commission avaient faits avant. Soyons cohérents avec nous-mêmes : si cela va dans le sens où l'on pense que cela devrait aller, c'est que cela devrait être bon. Ceci dit, comme toute réforme, il sera nécessaire de suivre les effets au fur et à mesure qu'ils commencent à apparaître. Ce n'est pas quelque chose pour lequel l'éducation se distingue, je crois que c'est dans tous les domaines comme cela.

M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Je vais répondre aux questions de M. Kilic. Avant de commencer, je compléterai ce que dit mon collègue, c'est qu'à la fin du mois de mai il y aura aussi un papier de réflexion sur le futur de l'Union économique et monétaire. C'est quelque chose dont vous auriez peut-être aussi l'occasion de débattre avec le secrétaire général adjoint de la Commission qui serait aussi en visite ici, si j'ai bien compris, au mois de mai, sur le futur de l'Europe.

Parmi ce débat au sein du futur de l'Europe, suite à ce papier sorti au mois de mars, cinq papiers de réflexion en sortent : un sur le futur du social, paru hier ; un autre sur le futur de l'Union économique et monétaire ; un troisième sur la globalisation ; un quatrième sur l'Europe de défense et un cinquième, sur les financements de l'Union européenne.

Je voudrais insister ici sur le fait qu'à la fin du mois de mai, apparaîtra un papier qui fait suite à un rapport des cinq présidents, publié en juin 2015 déjà par M. Juncker, qui est président, qui veut aller plus loin dans cette intégration économique et monétaire et surtout, avoir les bons instruments pour le faire. Une des choses présentées là-dedans, c'est d'avoir une capacité fiscale européenne. Cette capacité fiscale européenne peut compenser là où, pour des raisons de respect des pactes de stabilité et de croissance ou des chocs asymétriques, certains États membres sont en difficulté de faire marcher leur stabilisateur automatique ou avoir une politique discrétionnaire fiscale. C'est un débat qu'il faudrait aussi mener là-dedans. Je voudrais juste le cadrer plus grand là-dedans et j'attire votre attention là-dessus.

Plus précisément sur votre question et la question du président aussi sur le pacte de stabilité et de croissance et les normes SEC, il y a plusieurs choses que j'ai dites l'année passée et je risque de me répéter. En même temps, je sais que le débat n'est pas terminé. J'ai encore assisté, la semaine passée, à un débat où le professeur De Grauwe – je ne sais pas si vous le connaissez, c'est un professeur de la London School of Economics, mais aussi un ancien politicien belge, qui a changé de cap dans sa vie politique. Il est devenu un proclameur féroce keynésien – disait que cette politique d'austérité était plutôt anticyclique et qu'il fallait ne pas le faire dans ces circonstances-là.

Je ne vais pas non plus m'exprimer là-dessus. Tout ce que je veux dire, c'est que le pacte de stabilité et de croissance a déjà pas mal de flexibilité dans la façon dont nous l'interprétons surtout. Par exemple, en février 2015, il y a eu une publication de la Commission sur comment interpréter cette flexibilité. Cette communication a été débattue au sein du Conseil et a reçu le soutien du Conseil. Dans cette communication, nous expliquons, par exemple, que la fameuse clause d'investissement ne peut s'enclencher que dans des conditions spécifiques, par exemple un décalage de croissance significative. Ce n'est pas le cas pour la Belgique. Pour l'instant, la Belgique ne peut pas faire recours à cela.

En même temps, la façon dont nous avons toujours interprété le budget belge a aussi été en utilisant toutes les flexibilités dont on dispose. Comme vous l'avez dit, on a délibéré la Belgique l'année passée parce qu'il y avait une croissance basse en Belgique, parce que le taux d'inflation dans la zone euro était bas ; du coup, il était plus difficile en termes de pourcentage du PIB de réduire la dette. On a reconnu cela comme argument. On utilise toutes sortes de flexibilités afin de permettre à la Belgique de dépasser ce que le pacte de stabilité et de croissance dit que la Belgique devrait faire. Il y a pas mal de flexibilité.

Deuxièmement, comment élargir le potentiel d'investissement de l'état ? Une des façons de le faire est de davantage faire des réformes structurelles. À nouveau, je vais être plus technique, mais l'objectif à moyen terme, qui est un objectif budgétaire que la Belgique devrait atteindre pour avoir une soutenabilité de ses finances publiques, lui est déterminé par le niveau de la dette, mais aussi par le niveau futur de la dette et les mesures comme la pension, le vieillissement de la population. Le vieillissement est très important comme facteur là-dedans. Si des mesures comme les mesures de réforme des pensions que la Belgique a prises diminuent cette dette future, cela crée un objectif à moyen terme moins ambitieux et crée plus de marge budgétaire pour la Belgique aujourd'hui.

On a constaté qu'avant les réformes, la Belgique avait un objectif à moyen terme de +0,75 % du PIB. Il fallait, chaque année, avoir un excédent. Après cette réforme, l'objectif à moyen terme est descendu jusqu'à -0,5 %. Tout cela crée +1,25 % de marge budgétaire supplémentaire à long terme pour l'état belge.

Au niveau des règles SEC, il y a pas mal de choses à dire là-dessus. Le débat pour l'instant n'existe pas au sein du Conseil. Peut-être y a-t-il des entités dans les différents États membres qui ont des problèmes avec les règles SEC et l'on peut comprendre si l'on transpose exactement du secteur privé vers le secteur public, on peut se dire : « Pourquoi être plus stricts que les privés ? ». Il y a toutes sortes de raisons, car le public n'est pas le privé, mais aussi parce que ce sont des normes comptables qui existent partout au niveau international, qui ont de bonnes raisons d'exister. Cela lie très fortement la décision politique aux conséquences budgétaires. Cela responsabilise la politique pour les décisions prises ; ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé et c'est une des raisons pour lesquelles la dette publique belge a été tellement élevée à certains moments, parce que c'était plus facile d'investir maintenant et de laisser les générations futures, pas seulement avoir les recettes de la croissance, mais aussi rembourser cette dette.

Deuxièmement, parce que les normes SEC disent : « Il faut comptabiliser en fonction de la valeur qui a été créée ». Si un investissement prend six ans, c'est un sixième par an qu'il faut inclure. Ce n'est pas tout en une année. Pourquoi ? Si l'on va étendre cette période d'investissement pour dire : « Une route, on peut l'amortir sur... ». Qu'est-ce que la vie d'une route ? Qu'est-ce que la vie d'une centrale nucléaire ? Elle a déjà été prolongée plusieurs fois en Belgique. On ne connaît pas exactement cette valeur et cela invite à l'abus. Je ne dis pas que cela sera toujours le cas, mais souvent, cela risque de le faire. C'est très difficile d'avoir un accord exact sur la longueur de l'amortissement d'investissements publics. Je pense que ce n'est pas si facile que cela.

Je me limiterai à cela.

J'ai été, la semaine dernière, dans une autre mission et ce genre de question était arrivée aussi. Deux remarques supplémentaires avaient été faites par nos dirigeants politiques. Premièrement, c'est que la Commission travaille sur des obligations découlant de traités et de législations.

Ces politiques, telles qu'elles sont, les recommandations faites sont des obligations légales de la Commission, de décisions politiques qui ont été menées au niveau du Conseil et du Parlement qui disent ce que nous devons faire et nous avons un cadre qui est défini ainsi.

On peut ne pas être d'accord avec ce cadre, mais ce n'est pas la Commission qui peut le changer.

(M. Kilic, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - Le périmètre a été modifié. Entre le SEC 95 et le SEC 2010, ce n'est plus le même périmètre. Ce sont les mêmes règles, mais pas le même périmètre.

Tout notre secteur 13-12, il n'y a plus rien qui y échappe. C'est cela qui est gênant, il n'y a plus que les partenariats public-privé dont nous savons tous qu'ils sont beaucoup plus onéreux.

On nous a amenés dans une voie qui est peut-être réalisable, qui est intéressante, on le voit, et Dieu merci, Eurostat a publié enfin les *guidelines* claires qui font qu'Eurostat ne dit pas « oui » dans un pays et « non » dans un autre, ce qui était le cas auparavant. Il faut le dire.

Enfin, depuis décembre de l'année dernière, on voit clair. Subitement, le contournement de Bratislava passe, le rehaussement des ponts en Flandre, le tram à Liège. Avouez que les règles sont ce qu'elles sont, mais les périmètres changent et parfois on les applique de manière contrastée dans les différents pays.

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4). - Je ne vais

pas répondre à ces dernières remarques parce que je n'aurai certainement pas les données pour le faire. Premièrement, il y a ici un discours politique que nous ne pouvons pas mener, des obligations découlent de traités et de législations ; cela, je voudrais le signaler. Si vous avez ce genre de discussion, je suis désolé, mais ce n'est pas avec nous que vous auriez les bons interlocuteurs pour résoudre ceci.

M. Antoine (cdH). - Si vous pouvez m'éviter de dire des bêtises, vous pouvez !

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4). - Non. En tant qu'individus, j'en compte certainement au moins autant que chacun d'entre vous, si ce n'est nettement plus.

En ce qui concerne toutes ces questions de dettes, il y a un problème en Belgique qui est la coordination entre entités. Cette coordination n'est pas crédible pour l'instant.

Lorsque l'on vient avec des chiffres en Belgique, que faut-il croire ?

M. Antoine (cdH). - J'accepte le reproche. Une pierre dans le jardin des experts, une pierre dans le jardin des politiques, cela vous va, comme cela ?

(Rires)

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4). - Je ne fais pas le compte, ne vous en faites pas.

M. Antoine (cdH). - C'est pour vous taquiner, mais je pense que vous n'êtes pas loin de la vérité.

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4). - M. Kilic avait aussi une question sur les immigrés. Pourquoi, en Belgique, cela se passe-t-il particulièrement mal ? Je crains qu'il n'y ait pas de réponse unique dans le sens où ce que les gens demandent souvent, c'est quelle est la raison. Manifestement, il n'y en a pas une. Il y a tout un système qui interagit avec des personnes d'origines différentes, avec des normes culturelles, la façon dont on en a écrit une législation, pour des raisons que parfois on ignore lorsque l'on a écrit un certain règlement ou imaginé un certain système qui, d'une façon générale, semble marcher de façon différente pour ces gens.

On voit cela avec des personnes d'origine immigrante, mais il y a certainement des exemples à prendre en Belgique avec des personnes qui sont – je ne dirais pas « Belges de souche » – ici depuis longtemps. Il n'y aura pas une raison particulière.

L'idée que je crois que l'on doit commencer à se poser, c'est que lorsque l'on a une politique, comment cette politique peut-elle avoir une influence sur ce groupe de population ? Peut-on penser qu'un effet soit différencié ? Je pense que oui. Il y a des exemples. Un exemple, ce sont les aides à l'embauche. Si l'on donne l'aide à l'embauche à l'entreprise, cela rend naturellement l'efficacité de cette aide à l'embauche un peu otage aussi d'une possible discrimination à l'embauche.

Je prends cela comme un exemple. Comme quoi des mesures qui éventuellement peuvent avoir une bonne intention peuvent avoir des effets différenciés ou compliquer la participation de certains groupes de la population au marché du travail et l'intégration d'une façon générale.

On peut penser à d'autres exemples. Je pense à l'effet possible du système d'impôt que nous avons sur les revenus du partenaire. Il semble qu'il y ait un piège aux bas salaires à ce moment-là. Cela peut rendre la participation des femmes dans un ménage d'origine migrante moins intéressante au point de vue financier, même si ce n'était pas l'intention.

Je crois que la réponse sur le pourquoi en Belgique ces personnes ont une difficulté qui semble plus grande à s'intégrer dans le marché du travail, doit se trouver dans ce genre de chose.

Cela ne commence pas seulement avec le marché du travail. Pour moi, cela commence au niveau de l'éducation. Nous avons, en Belgique, un système en cascade et je suis pratiquement certain que ce système en cascade est défavorisant pour un certain nombre de populations qui accompagnent, par exemple, moins leurs enfants à l'école, simplement parce qu'il n'y a pas les contacts nécessaires.

Ce problème n'est pas à résoudre ou n'est pas réduit à une cause, c'est une multitude de causes et cela demande que nous nous mettions en question et que nous tentions de voir : « Tiens, ici, aurions-nous un effet différencié ? Est-ce possible oui ou non ? » Ce sera la somme de ces différents effets qui justifie la situation actuelle. Je ne peux pas croire qu'en Belgique, nous discriminons plus qu'autre part, nous n'avons pas de données là-dessus, et je ne pense pas non plus que nos personnes d'origine immigrée soient différentes de celles des autres pays. Ce n'est pas là qu'il faut aller chercher la réponse.

Je vais finir avec votre question. Vous aviez une question sur la révision de l'Europe 2020.

C'est devenu, même si c'est encore dans le problème du travail de la Commission, un peu superflu dans le sens où l'on a ouvert le débat sur le futur de l'Europe qui regarde vers l'année 2025. Je ne pense pas que la Commission risquerait de se positionner clairement en proposant une révision de cette stratégie aujourd'hui, avant que ce débat ait eu lieu. L'idée est qu'en septembre, le président Juncker s'exprime à nouveau sur

la manière dont ce débat s'est déroulé et ce que cela pourrait avoir comme conséquences pour le travail des années futures jusque 2019, si j'ai bien compris.

Le futur de l'Europe va aussi se débattre en 2019 lors des élections européennes.

Je retourne à vos questions, Monsieur le Président. Je note une réaction du décalage de l'équilibre budgétaire pour 2019. Je pense que ce n'est jamais l'Europe qui a imposé cette date de 2018. La seule chose que l'Europe ou le Pacte de stabilité et de croissance impose, c'est cette amélioration structurelle des 0,6 % par an.

L'ambition d'aller à l'équilibre en 2018 était plus contraignante que ce que la Commission avait demandé et l'on n'a pas d'objection, a priori, à un décalage d'une année de cet équilibre.

Deuxièmement, en termes de messages ambigus, en termes d'inflation, vous avez raison que d'un côté on dise que l'inflation est un danger et que, d'un autre côté, il faut réduire la dette et l'inflation, ce serait bien. Le grand problème, c'est que quand il y a une différence d'inflation entre les différents pays, toutes sortes de retours peuvent avoir un effet négatif sur la croissance. C'est là que l'on ne peut pas simplifier en disant que l'inflation est bonne, d'autant plus que la Belgique a une économie très ouverte et sa croissance dépend énormément des exportations et de sa compétitivité internationale, et c'est là que l'inflation a un impact énorme directement sur les prix, indirectement à travers les salaires également et à travers les produits intermédiaires se trouvant dans cette exportation aussi. Tous ces facteurs nous mènent à dire qu'il faut vraiment faire attention à cette inflation.

Vous avez dit que la demande intérieure est très importante, vous avez tout à fait raison de le dire et c'est une des raisons pour lesquelles, en Belgique, la crise n'a peut-être pas frappé aussi fortement que dans beaucoup d'autres pays, parce que l'on a eu des stabilisateurs automatiques qui ont fait leur travail.

Veut-on faire couler le bateau en réduisant les dépenses ?

Je pense que ce n'est pas le cas. Lorsque l'on parle, dans l'examen annuel de croissance, des trois piliers – investissement, réforme sociale et conciliation budgétaire – il faut toujours le bon équilibre entre ces choses. À l'équilibre budgétaire, on n'impose pas 2018, on n'impose pas des choses difficiles ; on impose des choses aussi difficiles, mais peut-être moins ambitieuses – une amélioration de 0,6 % – qui nous paraît raisonnable. C'est un mot qui a plein de qualifications, on ne peut pas dire grand-chose avec cela. Je retire ce mot.

(Réaction de M. Antoine)

Oui, c'est 2,4 milliards d'euros, c'est beaucoup.

(Réaction de M. Antoine)

Chaque année, pour les années à venir.

(Rires)

On a demandé davantage à la Grèce, on n'est pas encore là.

M. Antoine (cdH). - Qu'est-ce que cela a donné quoi comme résultats ?

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - Très peu.

En effet, la dette des ménages n'est pas basse, elle a beaucoup augmenté les dernières années. Elle est allée de 60 % du PIB à près de 100 % du PIB, si je ne m'abuse. Je ne connais pas exactement les chiffres, mais elle est beaucoup plus importante que par le passé.

M. Antoine (cdH). - Mais avec une épargne...

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - Avec une épargne conséquente, mais ce ne sont pas toujours les mêmes qui épargnent que ceux qui ont la dette.

M. Antoine (cdH). - Nous sommes d'accord.

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - Là, il y a un problème de redistribution. Cela cause toutes sortes de problèmes de stabilité. Je pense que la Belgique a surtout un problème d'un secteur public qui est pauvre. C'est là-dessus que nous focalisons beaucoup notre attention.

M. Antoine (cdH). - Est-ce que je me trompe si je dis que, ces dernières années, les disparités se sont agrandies ?

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - Je ne connais pas non plus les chiffres, je pense que le seuil de pauvreté en Belgique est resté plus ou moins stable : on est à 20 % de risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Cela a également été évoqué dans le rapport, l'inégalité. La Belgique est un des pays les moins inégaux dans l'Europe. Les 20 % les plus riches sont seulement 3,8 fois plus riches que les 20 % les plus pauvres, tandis que la moyenne européenne est de 5,2. On est mieux que la moyenne, on est mieux que beaucoup d'autres pays. Il y a cette redistribution à travers les impôts qui est très importante en Belgique et qui réduit de moitié les risques de pauvreté. C'est assez important.

Je pense que j'ai plus ou moins dit la réponse sur les aspects budgétaires.

La dernière question sur laquelle je vais répondre, c'était cette notion de vulnérabilité des banques par rapport aux prêts hypothécaires. La Commission ne l'impose pas, c'est une décision que les banques nationales – peut-être la Banque centrale européenne a des soucis à se faire –, mais c'est une décision de la Banque nationale belge qui est responsable de garantir la solvabilité du système financier belge. Ce que dit la banque, si je suis bien informé, c'est qu'elle n'interdit pas des prêts qui vont au-delà de 80 %. Elle dit : « Si vous faites des prêts qui vont au-delà de 80 %, vous devez mettre plus de marge dans votre capital au cas où cela va mal ». Il n'y a pas de restriction absolue, il y a une prime d'assurance à payer par les banques qui sera répertoriée sur les clients quand l'on va au-delà de 80 % de financement.

Cela n'empêche pas que cela peut avoir des conséquences sur le secteur de la construction, sur la demande interne, mais peut-être aussi peut réduire l'inflation des prix qui continue en Belgique, qui est assez importante. Malgré la crise, malgré des chutes importantes dans les pays voisins, en Belgique, cela continue à monter. Il y a peut-être de bonnes raisons, mais s'il y a une baisse importante, cela peut avoir des conséquences importantes sur la solvabilité du système financier et c'est cela le souci de l'autorité qui est la Banque nationale.

M. Antoine (cdH). - Je profite de votre présence. Vous mesurez bien 20 % de capital de fonds propres plus, en cas de construction, 21 % de TVA ou les droits d'enregistrement.

Cela veut dire que c'est un tiers et plus de capital en fonds propres avant de construire ou acheter. Vous allez chasser un grand nombre – quand on voit l'emploi des jeunes ; il y a beaucoup d'emplois à temps partiel, de contrats à durée déterminée, intérimaires, des revenus aléatoires – tous ceux-là, on va les chasser de la propriété pour un danger très faible. Vous parliez d'assurance, je rappelle que la Wallonie, depuis l'époque d'Amand Dalem – dans les années 1887-1988 –, a une assurance perte de revenus pendant cinq ans.

J'ai le sentiment que l'on se « surassurance » pour une sinistralité faible, très faible. Excepté pour améliorer le ratio des fonds propres des banques, cela, je peux comprendre, pour le reste, c'est une mesure catastrophique sur le plan social.

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - Je pense que vous êtes bien clair dans votre message. J'ai entendu le même message dimanche, lors du débat au sein de la chaîne flamande. En effet, il y a eu un débat là-dessus et quelqu'un du cabinet de M. Tommelein avait proposé d'avoir des discussions avec le secteur des assurances pour proposer des assurances, afin de permettre aux gens d'encore avoir accès. J'imagine que les banques feront d'office cela, s'ils y voient un intérêt. Je comprends cependant qu'il y a des pour et des contre ; je ne suis pas là pour juger.

La raison pour laquelle nos collègues ont mis cela là-dedans, c'est parce qu'ils évaluent surtout la solvabilité du système financier. C'est un souci majeur en Europe, peut-être moins en Belgique. Il faut une cohérence entre pays et c'est un problème qui est potentiel, mais peut-être pas si potentiel que cela, si je vous entends bien.

M. Antoine (cdH). - Oui, parce que nos banques ont réussi le crash test au niveau de la Banque centrale et de la Banque nationale. C'est cela que je ne comprends pas. Ce n'est pas à vous que je m'adresse, c'est parce que c'est dans votre rapport.

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - Non, nous ne sommes que messagers et l'on prend note de tout ce que vous dites.

M. Antoine (cdH). - C'est pour cela que je mets une petite bague à votre patte, pour que vous le disiez à vos autres spécialistes.

M. Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne. - On ne manquera pas de le faire.

Je pense que l'on a plus ou moins répondu à tout le monde. N'hésitez surtout pas à revenir vers nous pour d'autres questions, pour d'autres demandes d'interventions, que ce soit au niveau des gouvernements communautaires aussi, parce que c'est quelque chose qui pourrait peut-être se faire. Des gens, ici, dans cette commission, ont la double casquette.

M. Antoine (cdH). - Tous.

M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - De mon côté, j'aimerais vous remercier pour l'occasion, remercier non seulement vous, mais aussi les administrations. Cela fait quatre ans que je travaille sur la Belgique maintenant et j'apprécie beaucoup le contact qui s'intensifie avec toutes les administrations. Je crois que cela ne peut être qu'au bénéfice de tout le monde. J'espère, mais j'en suis certain, que cela continuera dans cette voie.

(M. Antoine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Merci à vous deux, avec l'appui, en *back-office* important – je vois qu'il opinait du bonnet à certains moments.

M. Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique. - Si vous le permettez, Monsieur fait son doctorat sur le Semestre européen à l'ULB. C'est un politicologue.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - Rassurez-vous, il ne sera pas enregistré, mais dans 15 secondes vous pourrez le dire.

Y a-t-il d'autres remarques ? Plus rien. Merci à tous nos collègues, parce que l'agenda est chargé, partagés entre Bruxelles et Namur.

Désolé aussi, parfois j'avais le ton taquin, mais quand il y a des vérités que l'on porte depuis longtemps, elles s'expriment parfois en termes non choisis, mais sincères. Merci pour la partie Semestre européen.

(Réaction d'un intervenant)

Je vous ai proposé, j'ai demandé à chacun s'il y avait des réactions.

M. Kilic (PS). - Désolé, Monsieur le Président, je n'ai pas suivi. Je voudrais aussi remercier nos orateurs pour leur présentation. Comme vous l'avez dit, M. Berheim, les normes SEC, c'est un débat politique et ici, nous sommes dans le cadre d'une application des normes. Comme l'a dit notre président, notamment avec sa remarque par rapport aux investissements privés, actuellement, il est vrai que l'on favorise les investissements privés et que c'est un choix très libéral qui est posé. Comme vous l'avez encore une fois dit, que vous étiez là en tant que messager, j'espère que vous pourrez toutefois à nouveau relayer nos préoccupations auprès de la représentation permanente de la Commission européenne en Belgique.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

M. le Président. - Nous en arrivons, chers collègues, à un petit casse-tête, parce qu'il ne nous reste plus que quelques semaines avant l'échéance de l'été, mais il va faire chaud d'ici là, en tout cas dans nos agendas.

M. De Decker a mitonné en cuisine quelques dates. Pardonnez-nous et, à nouveau, nous sommes souvent tributaires des orateurs que nous présentons et que vous nous recommandez, pour que la vérité soit partagée. Le 11 mai à 14 heures 30, nous serons dans le cycle Colombie, Pérou, Équateur et nous aurons M. Praga, conférence internationale des syndicats. Si nous avons encore d'autres orateurs, on essayera de les grouper. Le 15 mai est une date qui avait été avancée, mais pour le moment nous n'avons pas de réponse positive, dont acte. Le 23 mai à 10 heures 30, très important, là je me permets d'insister parce que nos experts ici y ont fait allusion. Nous aurons la chance d'accueillir le Secrétaire général adjoint de la Commission européenne, M. Jean-Eric Paquet sur l'avenir de l'Europe. Je crois que ce sera vraiment un moment très important.

(Réaction de Mme Defrang-Firket)

C'était, Madame Defrang-Firket – M. De Decker me le rappelle – la seule date disponible pour lui. Je ne sais rien faire d'autre, ou alors on le supprime. Il nous a proposé la date. Je trouve que chaque fois que nous avons quelqu'un de ce gabarit et de cette responsabilité, c'est une chance. Là, nous entrons dans un spectre beaucoup plus politique. Tout à l'heure, on a vu la limite de l'exercice.

Mme Defrang-Firket (MR). - Ne peut-on pas faire la commission à Bruxelles ? Ce serait déjà plus simple, comme on l'a déjà fait.

M. le Président. - Ce n'est pas impossible.

Mme Defrang-Firket (MR). - Comme cela, on peut passer de l'un à l'autre plus facilement.

M. le Président. - On va vérifier cela tout de suite, mais si on le fait à Bruxelles, ce sera plus commode et ce sera peut-être plus facile pour M. Paquet. D'accord, vous notez, Monsieur De Decker ?

Le 1er juin, à 14 heures, nous retrouvons Colombie, Pérou, Équateur. Nous aurons là M. Giuseppe Juliano qui est membre du comité économique et social européen et président du groupe consultatif Europe, sur l'accord Colombie-Pérou-Equateur et nous ferons un focus sur le Pérou. Nous aurons aussi M. Santiago Fischer de Solidarité mondiale et Mme Ana Romero, partenaire péruvienne au nom de RedGE, réseau globalisation avec équité et qui est partenaire de la Commission justice et paix du monde francophone. Elle vient directement du Pérou. Ce sera une journée importante.

Les 12 et 15 juin, qui étaient des dates avancées, comme le 22, nous n'avons rien pour le moment et nous nous retrouvons alors le mardi 20 juin. Là, vos vœux seront exaucés, Madame Defrang-Firket, puisque nous serons au Parlement européen de 11 heures 30 à 16 heures 30. Là, nous avons différents députés, eurodéputés, Mme Arena, MM. Lanmers et Tarabella. Il y en aura pour tous les goûts et les couleurs et le président Tagani à 16 heures.

Dans les grands moments et ce n'est pas du tout péjoratif pour tous les autres, tant s'en faut, mais le 23 mai à 10 heures 30 et le 20 juin, au Parlement européen, je pense que nous nous plaignons parfois que les eurodéputés ne sont pas là, ce serait malheureux que nous ne soyons pas là, à l'inverse.

Après cela, j'ai encore une liste d'experts avec M. De Decker, assez longue, mais j'attire l'attention des groupes que, tout doucement, il faudra réfléchir à une résolution, notamment sur Colombie-Pérou-Equateur, parce que les semaines passent. À un moment donné, il faudra peut-être donner un signal, puisque je rappelle qu'à l'instar du CETA, nous sommes dans les tous derniers. Je ne vous presse pas à une attitude plutôt qu'une autre, mais il faudra que l'on dise quelque chose.

On va essayer de faire de son mieux, mais il y a beaucoup de travail. On aurait presque intérêt à se réunir toutes les semaines, si c'était possible, dans vos listes, parce qu'ici, nous ne travaillons que sur vos listes.

On va essayer de les répartir dans les quelques jours que j'ai mentionnés, mais ce n'est pas facile. Monsieur De Decker, voulez-vous bien envoyer un courrier pour rappeler toutes ces dates à nos commissaires, comme cela, ils pourront les mémoriser dans leur agenda et ils verront aussi ceux qui sont en réserve. Vous voyez que l'Europe est ici à notre quotidien, nous essayons de le faire sérieusement, à charge et à décharge, favorablement et un peu plus critique. C'est l'exercice du genre que nous devons nous imposer.

Merci, Messieurs, bonne chance et à très bientôt.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 15 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
M. Thomas Berheim, Analyste économique au sein de la Représentation de la Commission européenne en Belgique
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
Mme Latifa Gahouchi, PS
M. Serdar Kilic, PS
M. Dirk-Jan-Robert Reyntjes, Chef d'équipe pour la Belgique à la Direction générale de l'emploi (unité D4) de la Commission européenne

ABRÉVIATIONS COURANTES

CALRE	Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
DG	Direction générale
ETS	système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté
PIB	produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SPC	Structure permanente de concertation
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne